

Les Enjeux

Quotidien national de l'économie

Eco

Mardi 9 janvier 2024 - Prix : 20 DA - <http://www.lesenjeuxeco.dz> ■ N°290 ■

BRAHIM BOUGHALI,
PRÉSIDENT DE L'APN
«Les perspectives
de développement
économique
désormais visibles»

P 16

LE FOND SPÉCIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS RELANCÉ

Un nouvel acquis pour les exportateurs

Parmi les mesures phare introduites dans la loi de finances (LF2024) figure la réactivation du Fond Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE). C'est une décision «courageuse» prise par le président de la République, dira le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, pour la promotion davantage des exportations hors hydrocarbures. P 3

OBTENTION DE LA CARTE
DE L'AUTO-ENTREPRENEUR

Lancement des inscriptions le 20 janvier

L'opération d'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur sera lancée le 20 janvier en cours, a annoncé l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE). «La date du 20 janvier 2024 sera un rendez-vous important pour ceux qui exercent une activité professionnelle libérable et les auto-entrepreneurs en Algérie, avec le lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur et la plateforme dédiée à l'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur», a-t-elle publié, dimanche soir sur ses pages officielles des réseaux sociaux.

P 2

AUGMENTATION
DES SUPERFICIES DÉDIÉES AUX
CÉRÉALES ET LÉGUMES SECS

Le ministre Cherfa déroule sa feuille de route



Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youssef Cherfa, a affiché les ambitions de son secteur, en affirmant qu'il vise à augmenter les superficies cultivées en céréales et légumes secs. Tout cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant au renforcement de la sécurité alimentaire.

P 5

LF 2024

Des mesures incitatives favorisant l'activité du marché financier

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) a souligné, lundi, dans un communiqué, que la loi de finances 2024 a instauré des mesures incitatives favorisant l'activité de financement via le marché financier et la bourse.

P 3

RÉGULATION DU MARCHÉ

**La plateforme de suivi
de la distribution
permettra la maîtrise de la
structure des prix** P 5

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

**Les orientations du
Président Tebboune** P 4

AÏN TEMOUCHENT

**1,7 million d'euros
d'exportations des produits
halieutiques en 2023** P 6



DISPOSITIFS D'AIDE À
L'INSERTION
PROFESSIONNELLE ET
SOCIALE

Le dossier des
diplômés n'est
pas d'actualité

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb, a exclu la classification des bénéficiaires de l'insertion professionnelle et sociale selon leurs diplômes. Le ministre a précisé, en réponse à une question écrite du président de la commission de la défense nationale de l'Assemblée populaire nationale (APN), Rabah Djeddou, que ce dispositif concerne particulièrement les jeunes sans revenus, en situation de précarité sociale, notamment ceux issus des déperditions scolaires, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret exécutif n°09-305 du 10 septembre 2009, relatif au dispositif d'activités d'insertion sociale. Le ministre a précisé que « les pouvoirs publics ont réglé la situation des affiliés à ce dispositif en améliorant leur statut professionnel par l'augmentation de leurs salaires, conformément au décret exécutif n°22-85 du 27 février 2022 fixant les conditions et les modalités de reconversion des contrats du dispositif d'activité d'insertion sociale en contrats à durée indéterminée à temps partiel ». Concernant les effets rétroactifs du dispositif d'insertion, Fayçal Benatleb a précisé que l'instruction ministérielle conjointe du 10 mars 2022 précisant les modalités de mise en œuvre des dispositions du décret exécutif n°22-85 susvisé, ne fait nullement mention d'effet rétroactif. Concernant la permanisation de cette catégorie, le ministre a déclaré que l'accès aux fonctions publiques se fait soit sous forme de recrutement direct, soit sous forme de contrat, et que la reconversion des contrats du dispositif d'activité d'insertion sociale en contrats à durée indéterminée est une forme de permanisation ».

OBTENTION DE LA CARTE DE L'AUTO-ENTREPRENEUR

Lancement des inscriptions
le 20 janvier

L'opération d'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur sera lancée le 20 janvier en cours, a annoncé l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE). «La date du 20 janvier 2024 sera un rendez-vous important pour ceux qui exercent une activité professionnelle libérable et les auto-entrepreneurs en Algérie, avec le lancement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur et la plateforme dédiée à l'inscription pour l'obtention de la carte de l'auto-entrepreneur», a-t-elle publié, dimanche soir sur ses pages officielles des réseaux sociaux.

Par Slimane T

Les règles et conditions relatives à l'exercice de l'activité de l'auto-entrepreneur ont été fixées par la loi n 22-23 du 18 décembre 2022 portant statut de l'auto-entrepreneur. Cette loi qui a été suivie par la publication sur le Journal officiel (JO n37) de deux décrets exécutifs datés du 25 mai 2023 : n 196-23, fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de l'auto-entrepreneur (ANAE) ainsi que le décret n 197-23 fixant la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur et les modalités d'inscription au registre national de l'auto-entrepreneur. Ainsi, la loi définit l'auto-entrepreneur comme une personne physique exerçant à titre individuel une activité lucrative figurant dans la liste des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur, et dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 5 millions DA. L'auto-entrepreneur perdra ce statut si son chiffre d'affaires dépasse cette somme durant trois exercices consécutifs.

S'agissant des conditions d'éligibilité au statut de l'auto-entrepreneur, elles consistent à avoir l'âge légal pour travailler, être de nationalité algérienne et être résident en Algérie ou étranger résident, ainsi que l'exercice d'une des activités éligibles au statut de l'auto-entrepreneur. Ces activités concernent sept domaines qui sont : conseil, expertise et formation, services numériques et activités connexes, prestations à domicile, services à la personne, services de loisirs et récréation, services aux entreprises, ainsi que les services culturels, de communication et d'audiovisuel. Sont exclues de la liste de ces activités, les professions libérales (médecins ou avocat) et les professions et les activités réglementées (comptable agréé, expert-comptable) et artisanales (coiffure ou esthétique). Le statut de l'auto-entrepreneur ouvre droit à de nombreux avantages, notamment l'exemption de l'obligation de disposer d'un local et de s'inscrire au registre du commerce, la possibilité d'ouvrir un compte bancaire, ainsi qu'un régime fiscal préférentiel, étant soumis au régime d'im-

pôt forfaitaire unique (IFU) avec un taux de 0,5% du chiffre d'affaires, prévu dans la loi de finance 2024, mais aussi une couverture sociale. Afin de s'inscrire au registre national de l'auto-entrepreneur, il suffit de déposer une demande auprès de l'ANAE à travers sa plateforme numérique. Lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a affirmé que le dispositif relatif à l'auto-entrepreneuriat visait à «encadrer une vaste panoplie d'activités comprenant les prestations d'affaires, de consulting et de formation, les auto-entrepreneurs devant être assujettis à un régime fiscal préférentiel, en vertu de la loi de finances (LF) 2024». Concernant la relance du dispositif relatif à l'auto-entrepreneuriat, le Président Tebboune a souligné «la nécessité de veiller à ce qu'il n'y ait point d'enchevêtrement entre les métiers de l'entrepreneuriat et certains métiers artisanaux libéraux, pour que ces derniers n'en soient pas impactés».

MILA/LABOURS SEMAILLES

Près de 81.800 ha emblavés

La superficie emblavée dans la wilaya de Mila de différentes semences de céréales a atteint début janvier courant près de 81.800 hectares, apprend-on dimanche de la direction des services agricoles (DSA). Pas moins de 61.073 hectares ont été emblavés au titre de l'actuelle campagne labours-semailles de blé dur, 10.246 hectares de blé

tendre, 9.001 hectares d'orge et 1.475 hectares d'avoine, a précisé le chef du service de régulation de la production et de soutien technique à la DSA, Fouad Bouneb. L'objectif tracé pour cette campagne labours semailles est d'emblaver 117.000 hectares, a précisé le même cadre. Il a ajouté que 140.900 quintaux de semences ont été mobilisés

pour cette campagne dont 119.000 quintaux ont été remis gratuitement à 4.400 agriculteurs dans le cadre du soutien aux céréaliculteurs sinistrés par la sécheresse de la saison agricole 2022-2023. Il a été également procédé à la distribution de 74.286 quintaux d'engrais et l'opération se poursuit jusqu'à la couverture de tous les besoins

des agriculteurs sinistrés recensés, a précisé le même cadre. Selon la même source, la décision des autorités supérieures de soutenir les agriculteurs sinistrés par la sécheresse qui avait prévalu durant la saison 2022-2023, a été un facteur encourageant à l'extension des superficies consacrées à la céréaliculture dans la wilaya de Mila.

INTRUSION D'UN JEUNE DANS UN AVION D'AIR ALGÉRIE À ORAN

10 personnes placées en détention provisoire

Le juge d'instruction du tribunal d'El Othmania près la Cour d'Oran a ordonné le placement en détention provisoire de 10 officiers et agents de police travaillant à l'aéroport international d'Oran Ahmed Ben Bella, suite à l'incident d'intrusion dans le train d'atterrissage d'un avion d'Air Algérie lors du vol à destination de l'aéroport d'Orly à Paris (France), le 28 décembre 2023. «En vertu

des dispositions de l'article 11 du code de procédure pénale, le parquet du tribunal d'El Othmania près la Cour d'Oran, informe l'opinion publique, que suite aux résultats de l'enquête préliminaire menée par les services d'enquête judiciaire relevant de la Direction générale de la sûreté interne sur l'incident de l'intrusion d'un individu dans le train d'atterrissage d'un avion d'Air Algérie à l'aéroport interna-

tional d'Oran Amed Ben Bella, lors du vol à destination de Paris, le 28 décembre 2023, il a été procédé, dimanche 7 janvier 2024, à l'ouverture d'une enquête judiciaire contre 10 officiers et agents de police travaillant à l'aéroport et un mécanicien de la compagnie Air Algérie pour infractions involontaires mettant en péril la vie des personnes à bord de l'avion et celle d'autrui, ainsi que la sécurité de

l'avion, et ce conformément aux articles 290 bis, alinéa 1 du code de procédure pénale, 205 et 206 de la loi fixant les règles générales relatives à l'aviation civile», lit-on dans le communiqué du parquet du tribunal d'El Othmania près la cour d'Oran. «Les mis en causes ont été auditionnés par le juge d'instruction qui a ordonné leur placement en détention provisoire», conclut le communiqué.

Quotidien economique

Les Enjeux Eco

Edité par la
SARL

Les enjeux Eco
Tel: 06 98165554

Gérant
Belmihoub
Abdelaziz

Directeur de
publication
Radji Zahir

Siège social
03,Rue Ali Boumendjel
Square Port Said , Casbah
email: lesenjeuxeco@gmail.com

ccb : BDL 005
00170000003889 09

Impression
Centre : SIA

Distribution
Centre:
les enjeux Eco

PUBLICITÉ

«Pour votre publicité, s'adresser à : L'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de Publicité»
Agence ANEP 01, avenue Pasteur, Alger
Téléphone : 021 73 71 28 / 021 73 76 78 / 021 74 99 81
Fax : 021 73 95 59
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz

LE FOND SPÉCIAL POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS RELANÇÉ

Un nouvel acquis pour les exportateurs

Parmi les mesures phare introduites dans la loi de finances (LF2024) figure la réactivation du Fond Spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE). C'est une décision courageuse prise par le président de la République, dira le ministre du Commerce, Tayeb Zitouni, pour la promotion davantage des exportations hors hydrocarbures.

Par Zahir R.

S'exprimant à l'ouverture d'une journée d'information sur la LF 2024 organisée par la Chambre algérienne du Commerce et d'Industrie (CACI), le ministre a affirmé que le retour de son Fond est considéré comme étant un appui en plus pour accompagner les exportateurs dans la conquête des parts sur le marché à l'international surtout en Afrique.

Le chargé de la gestion de la CACI, Hocine Zaoui a déclaré à la presse que le FSPE est un mécanisme préconisé par les pouvoirs publics pour la promotion de l'acte de l'exportation. «Le FSPE peut couvrir et aider l'exportateur à prendre en charge une partie des frais du transport, de manifestations et foires à l'étranger et aussi pour l'acquisition des études et de la prospection aux marchés internationaux. Les exportateurs sont invités à exploiter ce Fond»

À travers cette mesure, le gouvernement affiche sa volonté et détermination pour la promotion des exportations hors hydrocarbures et d'atteindre les objectifs fixés par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Il est à rappeler que la stratégie du gouvernement avec les opérateurs vise l'exportation de 30 milliards de dollars de produits hors hydrocarbures à partir de 2029 et 2030. La concrétisation de ce chiffre nécessite un grand travail en amont et aval. Des investissements importants sont d'ailleurs prévus dans les domaines de la production et logistique. À cela, il y a nécessité de lancer une vaste campagne de marketing à l'international afin de faire connaître le produit «made in algeria». Des aspects qui

sont pris en charge dans la feuille de route tracée par le chef de l'Etat, qui avait ordonné de prendre les mesures adéquates pour la promotion des exportations hors hydrocarbures vers le continent africain. Pour le ministre du Commerce, «l'heure maintenant est à la concrétisation et traduction des mesures historiques de la LF 2024 sur le terrain et l'amélioration de l'accès des marchés à l'étranger». Au passage, Zitouni a rappelé que son département a mis en place une plateforme d'écoute pour les exportateurs et à la création de Conseils d'affaires ainsi que participer activement à des foires et manifestations à l'étranger.

Le ministre a fait savoir que deux foires permanentes sont ouverture respectivement à Nouakchott (Mauritanie) et Dakar (Sénégal), en annonçant qu'une autre sera ouverte dans les prochains jours en Côte d'Ivoire. En somme, à travers ces démarches visant à prendre en charge les doléances des exportateurs et maintenir la dynamique des exportations hors hydrocarbures, en courbe ascendante depuis 2021.

Le ministre du Commerce a appelé les opérateurs économiques à participer au dynamisme économique que connaît notre pays, grâce à l'accès aux marchés internationaux, «à la participation et à la promotion de tous nos produits. En plus de participer à des expositions permanentes sur le continent africain».

Il a appelé les hommes d'affaires et les dirigeants des entreprises économiques à s'engager fortement au sein de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie, afin que les efforts puissent être combinés pour servir les intérêts communs de notre pays.

Concernant la LF 24, le ministre l'a qualifié d'historique, du fait que le budget de l'Etat avoisine les 15292 milliards de DA, soit l'équivalent de plus de 100 milliards de dollars. «Nous devons travailler en synergie afin de traduire cette LF sur le terrain. La LF24 est considéré comme étant un pacte social et économique», conclut-il.

Pour sa part le ministre des Finances, Laazi Faïd, a affirmé que l'année 2024 sera une année pour poursuivre la réforme budgétaire et financière pour établir les principes de transparence, et ce sera également une année pour renforcer la relance économique.

Il a déclaré que «cet exercice représente une nouvelle étape dans la consécration des principes actuels d'une gouvernance idéale, entrée en vigueur pour la deuxième année consécutive les dispositions de la loi organique 15/18 relative aux lois financières. Le ministre a ajouté que la situation actuelle est caractérisée par le fait que la commande publique est le principal moteur du développement.

Fayed a révélé qu'en tant que haut responsable du secteur financier, il attend avec impatience le jour où les lois financières seront moins centrales dans la vie économique.

Expliquant qu'il ne s'agit pas d'une diminution de sa valeur économique, mais plutôt d'une aspiration aux réformes économiques pour arriver à la maturité. Ce qui se traduira inévitablement par un renforcement du secteur économique comme moteur de la croissance et par un renforcement des institutions économiques qui occuperont la place qui leur revient en tant que moteurs et soutiens de l'activité économique.

POUR NON-CONFORMITÉ AUX NORMES

Retrait de plus de 10.000 détecteurs de monoxyde de carbone du marché

Le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a retiré du marché national plus de 10.000 détecteurs de monoxyde de carbone non conformes aux normes de sécurité, a fait savoir lundi le Directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au niveau du ministère, M. Mohamed Mezghache. Intervenant sur les ondes de la radio algérienne, M. Mezghache a indiqué que dans le cadre de la préservation de la sécurité des citoyens, le ministère a retiré du marché national, depuis le début de la saison hivernale, plus de 10.000 détecteurs représentant 13 marques d'appareils de chauffage et de détecteurs de monoxyde de carbone, non conformes aux normes de sécurité. Cette opération est menée par les agents de contrôle au niveau de toutes les directions du Commerce et de la Promotion des exportations, après avoir effectué des tests au niveau de leurs laboratoires de contrôle de qualité, ayant révélé la non-conformité de certaines marques aux normes de sécurité en vigueur.

A cet égard, le responsable a souligné la nécessité de recourir à des artisans professionnels pour installer et contrôler les appareils de chauffage et les chauffe-eau avant de les faire fonctionner.

Evoquant l'organisation des marchés de gros, M. Mezghache a indiqué que la Société de réalisation et de gestion des marchés de gros "Magros" assurera, prochainement à travers ses espaces commerciaux, l'absorption de l'excédent de la production agricole et l'accompagnement des agriculteurs pour le stockage et la commercialisation de leurs produits à même de contribuer à la régulation du marché national.

ORAN

10^e Salon international de la pêche et de l'aquaculture du 8 au 11 février

La 9ème édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA) se tiendra au Centre des conventions d'Oran, du 8 au 11 février prochain, avec comme objectif la promotion de l'investissement dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, a-t-on appris lundi auprès du Directeur local du secteur, Menouar Meghni Sandid. Organisée par la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture (CAPA), cette nouvelle édition devra enregistrer la participation d'opérateurs économiques des quatre coins du pays, des institutions de l'Etat du secteur, ainsi que des étrangers intéressés par des partenariats dans le domaine, a fait savoir le même responsable.

Plusieurs pays seront présents à cette manifestation économique, notamment le Portugal, la France, la Norvège, la Turquie et l'Espagne, a précisé M. Meghni Sandid, ajoutant que l'Italie sera présente en force, avec plusieurs opérateurs économiques. L'organisation arabe pour le développement agricole (OADA) sera également présente à cette 9ème édition du SIPA, avec un programme de conférences sur la formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui

sera présenté du 8 au 11 février à l'Institut technologique de la pêche et de l'aquaculture (ITPA) d'Oran. Un riche programme d'ateliers est prévu en marge de l'exposition, portant sur diverses thématiques, comme la sécurité sociale des professionnels de la pêche, la formation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et, notamment, sur les opportunités d'investissement dans ce domaine. Une attention particulière sera accordée à la thématique de l'investissement, avec des interventions sur les facilitations contenues dans la nouvelle loi de l'investissement, ainsi que les motivations apportées par la loi de finances 2024, explique le même responsable.

LF 2024

Des mesures incitatives favorisant l'activité du marché financier

La Commission d'organisation et de surveillance des opérations de bourse (COSOB) a souligné, lundi, dans un communiqué, que la loi de finances 2024 a instauré des mesures incitatives favorisant l'activité de financement via le marché financier et la bourse. Ces mesures permettent, selon l'institution financière, «de stimuler l'offre et la demande de titres cotés en bourse et visent à inciter les entreprises à recourir au financement via le marché et à profiter des multiples avantages offerts par ce dernier». La Cosob a notamment cité, dans ce cadre, les incitations fiscales accordées par les pouvoirs publics, à travers la loi de finances 2024, portant sur l'exonération sur le revenu global (IRG) et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) pour les produits des actions et titres assimilés cotés en bourse ou pour des obligations et titres assimilés d'une maturité

égale ou supérieure à cinq (5) ans cotés en bourse. Ces avantages fiscaux bénéficient, également, «aux produits et les plus-values de cession des obligations, titres assimilés et obligations assimilées du Trésor, cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé d'une échéance, minimale, de cinq (5) ans, émis au cours d'une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2024». Sont exemptées aussi des droits d'enregistrement, pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er janvier 2024, selon la même source, «les opérations portant sur des valeurs mobilières cotées en bourse ou négociées sur un marché organisé». Pour leur part, «les sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en bourse, bénéficieront également d'une réduction de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) égale au taux du capital social ouvert en bourse pour une période de trois

(3) ans, à compter du 1er Janvier 2024», ajoute la Cosob dans son communiqué. Ces avantages visent, précise la Commission, «à renforcer et développer le marché financier algérien et soulignent la grande importance que les pouvoirs publics attachent au développement de l'activité de ce marché». La Cosob note que ces mesures incitatives coïncident avec l'entrée en vigueur prochaine de son règlement n 23-04 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières, qui prévoit à son tour de nombreuses réformes, notamment des facilitations pour les entreprises en ce qui concerne les conditions d'admission en bourse. Tout cela s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour relancer l'activité du marché financier afin qu'il puisse jouer son rôle dans le financement de l'économie nationale, conclut la COSOB.

R E.

NUMÉRISATION DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE

Nécessité de
développer les
services de la
plateforme
«Tassyir»

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, a souligné, lundi à Mila, la nécessité de développer les services de la plateforme "Tassyir" pour contribuer à la réalisation de l'objectif de transformation numérique du secteur.

Lors d'une allocution prononcée à l'ouverture d'une journée ouverte avec les acteurs locaux de la société civile, suivie par visioconférence par les cadres du secteur à l'échelle du pays, M. Merabi a appelé les responsables chargés de la gestion de la plateforme "Tassyir", dédiée aux différents aspects de la gestion administrative, financière et pédagogique du secteur, à "développer les services de cette plateforme en continu". Le développement de cette plateforme en fera "un outil pour la gestion transparente et efficace de la formation professionnelle", et "contribuera à atteindre l'objectif de la transformation numérique destinée à lutter contre la bureaucratie qui s'est répandue dans les rouages de l'administration, affectant son efficacité et son rôle dans le développement durable du pays", a déclaré le ministre. M. Merabi a souligné, dans ce contexte, que la transformation numérique est devenue "une nécessité impérieuse pour améliorer la gouvernance dans la conduite des affaires publiques", et "c'est ce à quoi aspire le secteur qui œuvre à moderniser ses structures, ses outils et son système pédagogique" en se concentrant sur "la bonne gouvernance et la mise en place des soubassements nécessaires pour fournir des services numériques, tout en construisant des systèmes à même de développer la collaboration avec les partenaires du secteur en lançant des plateformes telles que +Mihnati+ dans laquelle 2.200 personnes se sont inscrites en seulement deux jours, et en se concentrant sur la numérisation et la modernisation de l'aspect pédagogique". Le ministre a mis l'accent sur les indicateurs de la qualité de la formation dispensée en Algérie en affirmant que le secteur "comprend plus de 1.230 établissements dotés de plus de 8.400 équipements, et forme dans des spécialités qui répondent aux besoins, en adéquation avec les spécificités des régions du pays et les besoins des partenaires économiques, nationaux et étrangers qui, à l'instar des Chinois, ont interagi avec le secteur de la formation dans plusieurs disciplines, telles que les chemins de fer". M. Merabi a également annoncé l'organisation imminente d'un forum (dont le lieu n'a pas encore été déterminé) sur "les métiers du tourisme et de l'hôtellerie". Deux domaines qui, a-t-il dit, font partie des priorités de l'Etat, à l'instar du séminaire "La formation agricole entre savoir académique et réalité de l'apprentissage", organisé fin décembre dernier à Alger.

R E

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Les orientations du
Président Tebboune

Lors du dernier conseil des ministres, le Président de la République, a pris plusieurs décisions et donné plusieurs orientations de nature à mieux encadrer les activités examinées. Au menu de cette réunion, le projet de loi portant partenariat Public/Privé, l'auto entreprenariat, et à des exposés concernant plusieurs secteurs, dont l'énergie.

Par Reda Hadi

Lors de cette réunion, le Président Abdelmadjid Tebboune a ordonné d'approfondir l'examen du projet de loi portant partenariat Public/Privé. « Concernant le projet de loi portant partenariat Public/Privé, le président de la République a ordonné le report du projet de loi pour approfondissement et enrichissement », indique un communiqué du Conseil des ministres. Concernant l'état du marché qu'il s'est enquit, et après avoir suivi un exposé sur les mesures prises pour assurer la disponibilité des produits de large consommation, le chef de l'Etat a souligné l'importance capitale d'une surveillance continue des marchés, compte tenu de l'importance que l'Etat attache au contrôle et à la connaissance des niveaux de disponibilité des produits de large consommation, selon une vision proactive qui combat les spéculateurs avec force de loi.

Une surveillance rigoureuse des
viandes importées

Le Président a instruit, à l'occasion, le ministre de l'Agriculture d'accorder une grande importance au contrôle sanitaire des produits importés, en créant des laboratoires d'analyses dans les ports et aéroports, chargés de veiller au respect des normes sanitaires lors de l'importation de viande et de denrées alimentaires. Concernant la raffinerie de Hassi Messaoud, Tebboune ordonne d'accélérer sa réalisation. Il a souligné l'importance économique du projet, lors du conseil des ministres tenu dimanche, appelant à accélérer sa réalisation pour entamer l'exploitation dans le cadre du renforcement de la production nationale en essence et gasoil, tout en s'orientant vers leur exportation. Le Président a, dans le même sillage, ordonne de poursuivre les efforts qui ont conduit durant ces quatre dernières années à mettre fin à l'ère de l'importation de toutes les sortes de carburants y com-

pris le kérosène pour avions. Dans le domaine industriel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a ordonné au ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée dimanche, de superviser l'opération de récupération du foncier industriel dans le pourtour du complexe d'El Hadjar à Annaba, et son orientation vers l'investissement. « Monsieur le président de la République a ordonné au ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique de superviser l'opération de récupération du foncier industriel dans le pourtour du complexe d'El Hadjar à Annaba, et son orientation vers l'investissement sous forme de concession cessible après finalisation de la concrétisation du projet d'investissement selon le cahier des charges », lit-on dans le communiqué. Cette décision, ajoute la même source, « vise à renforcer la transparence dans le traitement des demandes d'accès au foncier économique ».

RÉALISATION DE CINQ CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Plus de 900 ha mobilisés à Ghardaïa

Une superficie globale de 940 hectares a été affectée dans la wilaya de Ghardaïa à la réalisation de cinq centrales photovoltaïques d'une capacité globale de 490 mégawatts, a-t-on appris de la direction de l'Energie et des mines (DEM). Cette superficie a été localisée sur des sites situés respectivement dans les communes de Metlili (500 ha) et (20 ha), Guerrara (200 ha), El Ateuf (200 ha) et Berriane (20 ha), et ce, sur la base de résultats d'enquêtes sur terrain, confortés par des critères adaptés aux exigences de réalisation des stations d'énergie solaire, a précisé le directeur du secteur, Taleb Boukhalfa. Ces cinq sites devant abriter ces centrales ont été sélectionnés sur des critères de qualité particuliers, notamment l'ensoleillement exceptionnel, la proximité de la route, en plus du fait que chaque site bénéficie d'un réseau électrique pour transporter l'énergie produite, a-t-il souligné. Un appel à manifestation d'intérêt national et international pour l'investissement et la réalisation de ces cinq stations solaires d'une puissance globale de 4 90 MW à proximité des localités suscitées a été lancé, a fait savoir M. Boukhalfa. En ligne avec la stratégie énergétique du pays visant la concrétisation d'un programme de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2032 d'une capacité de 15.000 MW à travers le territoire national, les pouvoirs publics ont déployé des efforts louables pour mettre à niveau et renforcer les infrastructures de

base d'une part et, d'autre part, la création d'une dynamique d'investissement autour des potentialités de la wilaya de Ghardaïa, a-t-il soutenu. Toutes les mesures de facilitation pour répondre aux doléances et autres intérêts exprimés par les investisseurs candidats à la réalisation de ces stations conformément aux procédures et cahiers des charges portant réalisation de l'étude, de l'engineering, du génie civil, de fourniture, de transport, de montage, de formation d'essais, d'expériences, de raccordement et de mise en service, ont été prises pour la réussite de cet ambitieux programme, assure-t-on. Ce programme vise à renforcer la production et l'approvisionnement en électricité, à assurer les besoins en la matière à moindre coût, efficacement et durablement, ainsi qu'à relever le défi du réchauffement climatique et à créer une nouvelle dynamique économique basée sur les énergies propres, a rappelé le directeur du secteur. Parallèlement à ce chantier de réalisation de ces stations, les responsables de la wilaya ont encouragé la généralisation de l'énergie solaire notamment dans les écoles et l'éclairage public afin de réduire la facture énergétique des communes. La région de Ghardaïa a été, pour rappel, choisie par les pouvoirs publics pour être une plateforme de formation dans le Sud du pays pour la maîtrise du processus de développement des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire. Par ailleurs, une unité de recherche ap-

pliquée en énergie renouvelable (URAER), la première dans le Sud du pays, a été créée en novembre 2002 à Ghardaïa. Affiliée au Centre de recherche appliquée en énergies renouvelables (CDER), selon ses statuts, cette unité s'attelle à la maîtrise et au développement de nouvelles technologies à l'innovation, à la recherche et la formation dans le domaine d'énergies renouvelables appliquées aux différents domaines socioéconomiques. Dans ce sens, une mini-centrale photovoltaïque expérimentale d'une capacité de 30 KW a été mise en service en octobre 2016 dans l'enceinte de l'unité de recherche. Cette centrale photovoltaïque (CPV) à concentration expérimentale, pédagogique, composée d'un système de miroirs de lentilles de Fresnel, est un véritable laboratoire d'idées et une plateforme d'échanges et de réflexion autour de la maîtrise de la transition énergétique, du fossile vers le solaire. Par ailleurs, une mini-centrale solaire pilote à cycle combinée (électricité+solaire) a été également mise en service en 2012 sur le site de Oued N'chou, à 10 km au nord de la commune de Ghardaïa. Cette mini-centrale constitue ainsi "un laboratoire naturel" pour les études et recherches en matière d'énergie solaire, et est également considérée comme "site d'essais" du matériel utilisé, afin de propager cette technologie à travers l'ensemble du territoire national.

R E.

AUGMENTATION DES SUPERFICIES DÉDIÉES AUX CÉRÉALES ET LÉGUMES SECS

Le ministre Cherfa déroule sa feuille de route

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youssef Cherfa, a affiché les ambitions de son secteur, en affirmant qu'il vise à augmenter les superficies cultivées en céréales et légumes secs. Tout cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant au renforcement de la sécurité alimentaire.

Par Sirine R

Dans un exposé présenté devant la commission de l'Agriculture et de la pêche de l'Assemblée populaire nationale (APN), le ministre a indiqué que le secteur agricole constitue l'un des piliers actuels et futurs les plus importants du développement global de notre pays en tant que principale source de sécurité alimentaire. Il a également confirmé que le secteur agricole algérien a enregistré des résultats positifs au cours des quatre dernières années, malgré les fluctuations connues sur les marchés mondiaux, pour divers programmes, notamment ceux liés à la base de production et aux structures logistiques, avec le développement de pôles de production intégrés, en facilitant les investissements dans de grands projets à caractère stratégique, car le plan de travail 2024-2025 dépend de la mise en œuvre et de la concrétisation de programmes prioritaires. Concernant le développement des filières stratégiques, le ministre Cherfa a souligné que la filière des céréales figure en tête des priorités et représente l'un des axes importants pour améliorer la sécurité alimentaire. «Nous visons à augmenter les superficies cultivées en céréales à 3 millions d'hectares. C'est l'une des décisions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune», indique-t-il. Et d'ajouter : « Nous sommes à la veille de la fin de la campagne des labours et des semailles de la saison 2023/2024, mar-

quée par les décisions du Président de la République. Cela représente une compensation pour tous les agriculteurs touchés par la sécheresse et les inondations qui ont touché les wilayas du Nord la saison dernière dans environ 37 wilayas. Toutes les procédures et mesures ont été prises pour les prendre en charge, notamment avec la distribution gratuite des intrants de production tels que des semences et des engrais. Ils sont exonérés du paiement des frais d'emprunt pendant une durée de 3 ans, et la prise en charge par l'Etat des intérêts de leurs crédits». En plus de ces mesures, ajoute-t-il, toutes les capacités humaines et matérielles ont été mobilisées pour la réussite de la campagne des labours et des semailles. Le ministre a cité en premier lieu le renouvellement du système contractuel entre les coopératives de céréales et de légumineuses, dont les producteurs sont tenus de livrer la totalité de leurs récoltes aux coopératives. Deuxième mesures importante, c'est l'ouverture de 70 guichets uniques pour aider les agriculteurs et leur permettre d'obtenir des intrants de production, notamment des semences et des engrais, dans les meilleures conditions. Troisièmement, mobiliser environ 3,5 millions de quintaux de semences et environ 1 250 000 quintaux d'engrais pour couvrir les besoins primaires des agriculteurs, notamment dans les zones qualifiées. Quatrièmement, en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur, une

stratégie a été élaborée pour développer la production céréalière, grâce à laquelle des méthodes modernes seront appliquées pour améliorer la production. Cinquièmement, faciliter l'octroi d'un prêt social aux agriculteurs qui en ont fait la demande. Sixièmement, augmenter les superficies irriguées pour les céréales pour cette saison à 510 000 hectares, dont 207 000 hectares pour l'irrigation supplémentaire. Septièmement, des subventions de soutien ont été versées aux multiplicateurs de semences et à tous ceux qui travaillent dans le domaine des engrais au mois de décembre 2023. Huitièmement, en mars 2024, des mesures proactives et des mesures seront prises pour préparer de manière optimale la saison des récoltes et du battage en mobilisant tous moyens matériels et humains, notamment en ce qui concerne les moissonneuses batteuses, en multipliant les points de collecte et en renforçant la flotte de transport. Le ministre a également souligné l'augmentation des superficies plantées en légumes secs cette année à 150.000 hectares, notant que l'Algérie a atteint 110.000 hectares en 2017, alors que l'année dernière, 89.000 hectares ont été cultivés, ce qui a été une année de sécheresse, et nous avons obtenu un produit ne dépassant pas 3 000 quintaux. «Nous avons relevé le défi d'augmenter les superficies plantées de légumineuses. Notre objectif est de planter 150 000 hectares, et le processus a été lancé avec l'accompagnement de tous les producteurs».

RÉGULATION DU MARCHÉ

La plateforme de suivi de la distribution permettra la maîtrise de la structure des prix

La plateforme numérique, en cours de mise en œuvre, dédiée au suivi de la distribution des produits de large consommation, devrait constituer un instrument majeur de régulation du marché et de maîtrise de la structure des prix, a affirmé lundi à Alger un responsable au sein du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations (MCPE). Cette plateforme, qui doit être lancée d'ici la mi-février, a pour objectif de constituer « un outil d'aide à la décision » pour les pouvoirs publics et « un tableau de bord » pour l'orientation des décisions concernant le marché national en matière de distribution et d'encadrement des prix, a indiqué directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère, Samy Kolli, qui s'exprimait sur les ondes de la Radio algérienne. « Nous avons identifié 1.067 unités de production qui sont au sein de cette plateforme avec leurs capacités théoriques et leurs capacités réelles de production », a indiqué le directeur ajoutant que le ministère a également identifié à ce jour 14.431 distributeurs au stade de gros avant d'inclure 118.000 détaillants parmi lesquels 2.535 grandes surfaces. S'agissant du mois sacré du Ramadan 2024, M. Kolli a réaffirmé « l'obligation cette année d'ouvrir un marché de proximité par Daïra », dans le but de lutter contre la spéculation et de réguler le

marché. « Nous avons commencé à tenir une série de réunions pour casser la spéculation, promouvoir la production nationale et appliquer les instructions sur le respect des marges bénéficiaires », a-t-il dit, ajoutant que l'opération du couffin du Ramadan sera aussi encadrée par tous les secteurs concernés. De plus, dans le cadre des préparatifs pour le mois sacré, le même responsable a indiqué que le ministère a tenu des réunions avec les raffineurs d'huile et du sucre ayant permis de se projeter sur une augmentation de la production à hauteur de 4.000 tonnes d'huile ainsi que 4.500 tonnes de sucre, avant le début du Ramadan. M. Kolli a aussi fait savoir que 85.000 tonnes de viande rouges seront importées pour le Ramadan, dont les prix seront plafonnés à 1.200 dinars/kilo. Par ailleurs, le même responsable a annoncé que le gouvernement a donné son accord concernant la loi devant fixer les marges bénéficiaires des légumes secs, dont le texte sera publié « incessamment ». D'autres textes suivront pour fixer les marges bénéficiaires des viandes ainsi que l'ensemble des 12 produits de première nécessité, a indiqué M. Kolli, soulignant que le processus d'élaboration de ces textes a été établi avec la consultation et l'adhésion des opérateurs économiques. La liste des produits de première nécessité comprend notamment le lait, la se-

moule, la farine, l'huile, le sucre, le lait infantile, le lait UHT, les levures, les viandes, les eaux. « Cette liste n'est pas limitative, elle est susceptible d'être élargie, notamment aux fruits et légumes tels que la pomme de terre, l'oignon et l'ail », a-t-il affirmé. Concernant le recensement économique dont la première phase s'est déroulée entre juin et aout 2023 auprès de 79.338 opérateurs, le même responsable a annoncé que ses résultats seront livrés le 15 janvier avec l'objectif, pour ce recensement, de mieux orienter la prise de décision concernant la rationalisation des importations et l'accompagnement des investisseurs. L'annonce de ces résultats sera marquée par le lancement de la deuxième phase du recensement qui se déroulera durant l'année en cours, précise-t-il. Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée hier dimanche, a insisté sur l'importance extrême du contrôle continu des marchés, en ce que l'Etat accorde une importance à la régulation pour connaître les taux de disponibilité des produits de large consommation, suivant une vision proactive pour lutter contre les spéculateurs par la force de la loi.

R E.

CNMA

Signature de deux conventions avec CNAM et ANART

La Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA Assurance) a signé deux conventions de partenariat et d'assurance avec la Chambre nationale de l'artisanat et des métiers (CNAM) et l'Agence nationale de l'artisanat et du tourisme (ANART), comprenant notamment des avantages au profit des professionnels de ce secteur, a indiqué lundi la compagnie dans un communiqué. Les deux conventions représentent « une démarche par laquelle la CNMA Assurance vise à contribuer de manière concrète et efficace au développement du secteur de l'artisanat et du tourisme en fournissant un accompagnement en matière d'assurance et de gestion des risques », précise la même source. A travers ces deux conventions signées jeudi dernier à Alger, « la CNMA Assurance s'engage, à travers son réseau de 70 caisses régionales et plus de 550 bureaux locaux, à assurer la couverture assurantielle contre l'ensemble des risques relatifs aux activités et au patrimoine de la CNAM et de l'ANART en proposant des avantages et des tarifs préférentiels aux artisans et aux adhérents de ces deux entités », est-il expliqué dans le communiqué. Ces conventions assurent, également, aux professionnels du secteur de l'artisanat et du tourisme « de multiples avantages offerts par la CNMA Assurance, notamment en ce qui concerne la couverture d'assurance adaptée à leurs besoins réels, et la prise en charge des risques liés à leurs activités, ce qui garantit sans aucun doute la sécurité de leurs revenus ». De plus, la CNMA est disposée, selon les termes de ces conventions, « à proposer sa participation et son intervention par le biais de son personnel technique, ou de tout autre expert, pour l'évaluation, la prévention et la protection des biens assurés et ce, dans les délais les plus courts ». La compagnie a affirmé dans son communiqué que ce partenariat est « bénéfique » pour toutes les parties concernées, permettant aux membres de la CNAM et l'ANART de bénéficier « des avantages, des services, ainsi que de l'accompagnement » fournis par la CNMA Assurance, notamment « la couverture assurantielle de leurs biens et leurs responsabilités ». Des journées de sensibilisation et d'information seront organisées par la CNMA Assurance au profit des adhérents de ces deux organismes dans le but de mettre en exergue l'importance des assurances pour garantir la durabilité des activités artisanales et la préservation du patrimoine national.

R E.

EL-OUED / AADL
**Remise des clés de
580 logements en
2023**

Plus de 580 clés de logements de type location-vente ont été remis à leurs bénéficiaires, dans la wilaya d'El-Oued, en 2023, a-t-on appris dimanche des responsables locaux de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL). "Ce quota de logements est réparti sur les communes à forte concentration d'habitants soit 40 % de la population de la wilaya, à savoir El-Oued (500 unités) et Guemar (80)", a précisé le chef de projet AADL dans la wilaya, Smaïl Saoudkia. Tous les logements achevés ont été attribués, durant l'année écoulée, conformément aux recommandations du ministère de tutelle, a-t-il déclaré, ajoutant que l'opération d'attribution des logements aux souscripteurs concernés, a été lancée au cours du premier trimestre de l'année dernière, après l'achèvement des travaux d'aménagement extérieur, de raccordement aux réseaux divers (AEP, assainissement, électricité, gaz, téléphonie) et de voirie. La wilaya a bénéficié d'un nouveau programme de réalisation de 40 unités (LV-AADL), dont l'assiette foncière devant accueillir ce projet est située dans la commune d'El-Bayadha, a-t-on indiqué de même source.

AÏN TEMOUCHENT

1,7 million d'euros d'exportations des produits halieutiques en 2023

Les exportations de produits halieutiques de la wilaya d'Aïn Temouchent ont atteint 1,7 million d'euros en 2023, a-t-on appris, dimanche, du directeur de wilaya de la Pêche et l'Aquaculture, Houari Gouissem.

La quantité des exportations de la wilaya a atteint, l'année écoulée, 700 tonnes de produits halieutiques, ayant ainsi permis de réaliser des recettes de 1,7 million d'euros, selon la même source. Les différentes espèces de mollusques et crustacés, en particulier le poulpe, constituent la part du lion de l'ensemble des exportations de produits de la mer de la wilaya, destinées principalement aux pays européens, dont la France et le Portugal, selon le directeur de la Pêche et de l'Aqua-

culture. Les exportations de poissons ont connu une "augmentation significative" en quantité et en revenus par rapport à l'année 2022, au cours de laquelle le secteur de la Pêche et de l'aquaculture à Aïn Temouchent avait enregistré l'exportation d'environ 500 tonnes, permettant la réalisation de 1,5 million d'euros, grâce à la stratégie adoptée par le secteur pour encourager les exportations, en raison de l'importance de se positionner au niveau des marchés internationaux et de générer des re-

venus en devises, qui auront un impact positif tant sur les opérateurs économiques locaux que sur le trésor public, a souligné M. Gouissem. Quatre unités actives dans le domaine de l'exportation des produits de la pêche dans la wilaya d'Aïn Temouchent et ont su intégrer de nombreux marchés internationaux et de s'y imposer, notamment au niveau de plusieurs pays européens, a souligné la même source. Dans ce contexte, trois entreprises économiques privées acti-

vent dans le domaine de la production, de l'exportation et de l'importation d'aliments pour poissons à Aïn Temouchent, ont confirmé leur participation au neuvième Salon international de la pêche et de l'aquaculture, qui se tiendra à Oran du 8 au 11 février prochain. Cette manifestation économique est considérée comme une occasion pour de nombreux opérateurs internationaux activant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, pour échanger leurs expériences, a-t-on indiqué.

BATNA

La nouvelle canalisation Ain Kercha-Koudiat Medouar renforcera l'AEP et l'irrigation agricole

Les autorités de la wilaya de Batna tablent sur la nouvelle conduite de transfert d'eau depuis la station de pompage d'Ain Kercha (Oum El Bouaghi) jusqu'au barrage de Koudiat Medouar, près de Timgad, pour renforcer l'alimentation en eau potable (AEP) et l'irrigation agricole. Le volume d'eau transféré du barrage de Beni Haroun (Mila) vers celui de Koudiat Medouar, via la station de pompage d'Ain Kercha, atteindra, après la réception et la mise en service de cette nouvelle conduite, les 400.000 m3/jour, dont 180.000 m3 seront destinés à l'AEP, après traitement, tandis que le reste servira à l'irrigation agricole, selon les explications données au ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal, lors d'une récente inspection du projet. M. Derbal, qui avait alors souligné la "grande importance de ce projet pour les wilayas de Batna et de Khenchela, notamment pour la fourniture d'eau potable aux populations", avait donné de fermes instructions aux responsables de la société Cosider Canalisations, en charge des travaux, pour renforcer le chantier et fournir un effort supplémentaire pour livrer le projet dans les délais impartis. L'opération, pour laquelle un investissement public de 20 milliards de DA a été consenti, est

destinée, selon le wali de Batna, Mohamed Benmalek, à remédier aux problèmes techniques constatés sur les deux premières canalisations, et aux pannes fréquentes qui les ont affectées, occasionnant d'importantes fuites, a insisté le chef de l'exécutif local. Les pannes ont occasionné des pertes d'eau considérables tout le long du transfert Beni Haroun-Koudiat Medouar, créant ainsi une situation de pénurie exacerbée alors par une faible pluviométrie. Toutefois, selon le directeur des Ressources en eau, Djoudi Bensalah, l'approvisionnement en eau devrait s'améliorer de manière significative dans les 18 communes de la wilaya de Batna alimentées depuis le barrage de Koudiat Medouar, grâce à la mise en service de la nouvelle conduite de 24 km. Selon lui, le manque à gagner enregistré dans toute la wilaya sera réduit à 20.000 m3 au plus, alors qu'il est actuellement de l'ordre de 80.000 m3. La dotation par habitant en matière d'eau potable, variant actuellement entre 100 et 120 litres/jour, passera à 160 jusqu'à 180 litres/jour, en particulier dans les grandes agglomérations comme Batna et Barika. Selon M. Bensalah, le volume d'eau du barrage

de Koudiat Madouar traité par jour, destiné aux wilayas de Batna et de Khenchela, devrait passer de 113.000 m3, actuellement, à 200.000 m3, et ce, sans compter la remise en service de la station de traitement mitoyenne du barrage (actuellement à l'arrêt en raison du faible niveau d'eau dans le bassin de l'ouvrage).

Soutenir l'irrigation agricole à Batna Selon cette même source, l'exploitation de la première partie de la station de traitement bénéficiera aux agriculteurs en leur fournissant de l'eau d'irrigation, notamment vers le périmètre agricole de la commune de Chemora qui s'étend sur une superficie de 7.287 hectares, puis, dans un second temps, vers d'autres périmètres dans plusieurs autres communes. La réparation et la rénovation des deux anciennes canalisations de transfert sur une distance de 24 km (ce qui représente la deuxième partie du projet), permettront, pour leur part, de réduire substantiellement les fuites, permettant ainsi au barrage de Koudiat Medouar de mettre environ 1 million de m3 d'eau par jour, au titre des grands transferts, à la disposition des wilayas de Batna et de Khenchela, contribuant de la sorte à l'extension des zones irriguées.

AÏN DEFLA

La superficie des cultures sous-serres a doublé en 5 ans

La superficie de l'agriculture sous serres ou serri-culture dans la wilaya d'Ain Defla a doublé durant les cinq dernières années, en passant d'un peu plus de 300 hectares en 2019 à 600 ha en 2023, a-t-on appris samedi de la Direction locale des services agricoles (DSA). L'augmentation de la superficie réservée à la serri-culture a eu pour effet l'augmentation de la production agricole, principalement les cultures maraichères qui sont passées de 162.700 quintaux en 2019 à 500.000 qx durant la saison agricole précédente, a indiqué à l'APS, la cheffe de service des statistiques agricoles et des comptes économiques à la DSA, Asma Nasri. Le chef de service des inspections phytosanitaires à la DSA, Haoues Benyoucef, a relevé que l'agriculture sous serres concerne les cultures maraichères à l'instar de la tomate, le piment, le poivron, l'aubergine, le concombre, la courgette et les haricots, indiquant que près de 90% de la filière se situe dans la localité de Souk El-Tnine relevant de la commune de Tacheta Zougagha et

dans la plaine d'El Abadia (ouest de la wilaya). L'évolution de la superficie de l'agriculture sous serres dans la wilaya a été encouragée par les différents programmes de soutien accordés par l'Etat à l'exemple du Fonds national du développement rural (FNDR) et le plan national du développement agricole et rural (PNDAR), mis en place à partir de l'année 2000, a ajouté M. Haouès, soulignant que les aides publiques ont facilité l'acquisition des serres, des équipements d'irrigation et les intrants agricoles. Il a déclaré dans le même contexte que la serri-culture assure l'approvisionnement du marché en différents produits maraichers durant la période qui s'étale de la mi-mars jusqu'au mois de juin, considérée comme la « période creuse de la production agricole ». M. Haouès a mis l'accent sur la nécessité de développer cette filière en invitant les opérateurs économiques voulant investir dans le secteur agricole à « se pencher sur l'agriculture sous serres multi-chapelles qui constituent l'avenir de la serri-culture ». « Les serres multi-chapelles sont dotés

d'équipements assurant la gestion à l'aide de l'outil informatique de l'irrigation, des amendements en engrais, du taux d'humidité et de la température à l'intérieur de l'installation », a-t-il ajouté. Il a fait savoir également que les serres multi-chapelles permettent la création d'un « micro climat très favorable au développement des différentes cultures maraichères », contrairement aux serres classiques qui ont montré leurs limites et qui sont exposés aux aléas de la nature (vent, inondations). Il a aussi assuré que cette technologie a fait déjà ses preuves dans la production des plants arboricoles et maraichers dans la commune d'El Abadia, dont les résultats sont « concrets », indiquant que ce nouvel créneau est générateur d'emplois. Le mécanisme financier qui est le crédit bonifié « Ettahadi », mis en place par les pouvoirs publics au profit des porteurs de projets d'investissements dans l'agriculture est « important et bénéfique » pour pouvoir lancer la culture sous serres multi-chapelles dans la wilaya, a-t-il estimé.

2024, l'année des Européens ?

Confrontée à la montée des partis eurosceptiques à l'intérieur et aux pressions russes, chinoises et américaines à l'extérieur, l'UE pourra-t-elle connaître un sursaut salvateur ?

Par Cyril Bret,
Sciences Po

L'année est encore jeune mais les risques se multiplient déjà pour les Européens. À en croire les euro-pessimistes, 2024 sera sombre pour les tenants d'une Europe forte et autonome : le nouveau Parlement issu des élections européennes de juin 2024 sera dominé par les souverainistes ; le soutien à l'Ukraine est remis en question par les égoïsmes nationaux ; la solidarité budgétaire entre États membres sera mise à l'épreuve par l'élaboration du prochain cadre financier pluri-annuel ; et une éventuelle nouvelle présidence Trump dégraderait profondément le lien transatlantique et donc la cohésion des Occidentaux en Eurasie. Et si ces risques multiples constituaient, en réalité, des occasions de renforcer l'Europe ? Paradoxalement, 2024 ne peut-elle pas être l'année des Européens ?

Parlement européen : mettre (enfin) les souverainistes au travail

Les élections européennes, qui se déroulent tous les cinq ans, constituent le jalon institutionnel et politique le plus important pour la vie du continent. Ce sont elles qui détermineront la composition du seul organe supranational directement élu par les eurocitoyens. Au vu des récents sondages, la question n'est plus de savoir si, en juin, le Parlement verra ou non une progression des souverainistes ; il s'agit de se préparer à une situation où un rôle déterminant sera joué par des partis traditionnellement eurosceptiques : le Rassemblement national français, les Fratelli d'Italia alliés à la Ligue, le Fidesz hongrois, etc. Les deux grands mouvements politiques pro-européens - les sociaux-démocrates et les démocrates-chrétiens - sont si affaiblis que l'élection d'eurodéputés socialistes ou Les Républicains en France est incertaine. Les récents sondages annoncent une progression des groupes Identité et Démocratie et Conservateurs et Réformistes européens, qui regroupent les partis euro-critiques, eurosceptiques, anti-européens ou souverainistes du continent. Certes,



le PPE devrait rester premier groupe en nombre de sièges au Parlement européen, les S&D devraient rester deuxièmes, et les centristes de Renew Europe troisième. Toutefois, ces trois groupes verraient tous leur nombre de sièges baisser, tandis que ID et les CRE verraient le leur augmenter. Faut-il se résigner à voir le Parlement puis la Commission affaiblis et même paralysés par une vague anti-européenne ? Faut-il redouter une apathie politique durant toute la prochaine mandature ? L'espoir contraire est pourtant autorisé, malgré l'effacement des grands architectes de l'Union, symbolisé par la mort récente de Jacques Delors. En effet, les différents partis eurosceptiques seront sommés d'agir en raison même de leur propre succès. Les eurocitoyens toléreraient l'inaction vitupérante tant que les partis souverainistes constituaient une minorité bruyante ; mais une série de victoires souverainistes au Parlement contraindrait ces partis à prendre position et donc à agir concrètement. Jouer un rôle de premier plan au Parlement européen sera, pour ces partis, un test de sérieux politique : s'ils se refusent à s'unir en groupes cohérents et s'ils dédaignent de proposer des mesures concrètes, ils ne parviendront pas à obtenir les présidences de commission et le bilan politique dont ils ont besoin pour continuer à se « notabiliser ». De même que Giorgia Meloni est devenue instantanément pro-européenne avec son accession à

la présidence du conseil italien, de même les partis souverainistes seront contraints soit de se mettre au travail, soit de ruiner eux-mêmes leur crédibilité. On ne peut attendre un enthousiasme européen de la part de ces partis. Mais on est en droit de prévoir une conversion rapide au pragmatisme institutionnel.

Budget européen : développer les solidarités et revoir les priorités

Le premier test de crédibilité du prochain Parlement et de la Commission qui en découlera (en partie) sera de contribuer à l'élaboration du cadre financier pluriannuel de l'Union. C'est là que les partis souverainistes doivent être explicitement mis au pied du mur. S'ils exigent une Union au service des citoyens, ils ne pourront pas reprendre purement et simplement le mantra des États membres autoproclamés « frugaux ». Une réduction des dépenses européennes signifierait encore moins de protection des frontières par FRONTEX, encore moins de capacités allouées au Fonds européen de Défense et encore moins de soutien aux populations bénéficiaires des plans de relance et de résilience nationaux adoptés pour répondre aux crises économiques liées à l'épidémie de Covid-19. Autrement dit, une vague souverainiste au Parlement mettra ces partis dans l'obligation de proposer de véritables priorités budgétaires au service des populations européennes. À défaut, ils se discréditeront.

Élargissement : affirmer sa puissance

Le deuxième test de crédibilité concernera l'élargissement en cours avec l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Moldavie et l'Ukraine en décembre dernier. Rendu presque inévitable avec l'invasion russe de 2022, ce processus crée de fortes interférences dans la façon dont l'Union influence ses marches, dans les Balkans, en mer Noire et dans le Caucase. Là encore, les Européens peuvent soit rechigner à tenir parole, irriter les États candidats anciens ou récents et miner ainsi leur prestige à leurs frontières ; soit au contraire faire de nécessité vertu et revisiter complètement leurs méthodes de discussion avec les États candidats. Placer les neuf candidatures sous le signe du rapprochement géopolitique permettra de continuer à se montrer exigeant en matière d'acquis communautaire sans aborder l'élargissement uniquement d'un point de vue juridique et technocratique. Si, durant la prochaine mandature européenne, les discussions sont conduites uniquement dans la perspective de renforcer l'influence de l'Europe au sud et à l'est, les irritants pourront être considérablement réduits. Si la famille européenne se montre résolument accueillante du point de vue politique, on peut être plus patient du point de vue juridique et budgétaire.

Politique extérieure : en attendant Trump

2024 s'annonce-t-elle comme une année blanche pour la géopolitique de l'Europe dans la mesure où tout sera suspendu à l'élection américaine de novembre et aux nominations du prochain président (ou de la prochaine présidente) de la Commission européenne, du nouveau président (ou de la nouvelle présidente) du Conseil européen, et du prochain haut représentant (ou de la prochaine haut représentante) pour la politique extérieure ? Au moment même où le président chinois durcit le ton envers l'Europe, où le président russe prépare sa réélection et réitère ses déclarations condescendantes et agressives envers l'UE et où les « transatlantiques » perdent du terrain à Washington, l'Europe sera-t-elle aux abonnés absents en attendant des nominations qui ne surviendront qu'après l'été ? Le premier semestre 2024 présente au contraire des occasions inespérées pour les Européens sur la scène internationale : le recul de l'administration Biden sur le dossier ukrainien ouvre la possibilité pour Bruxelles de montrer les fruits d'une décennie de soutien à Kiev, éclipsée par l'attention portée à la communication de l'administration américaine et de la présidence Zelensky. C'est au premier semestre 2024 que les grands soutiens bilatéraux de l'Ukraine - Allemagne, Pologne, France, baltes - doivent souligner leur bilan (sanctions sans précédent, soutien décennal, etc.). Plus radicalement, la perspective d'une nouvelle présidence Trump doit être analysée comme une bonne nouvelle pour l'autonomie stratégique européenne. Si elle se concrétise, elle soulignera de nouveau que le lien transatlantique et l'OTAN ne peuvent suffire à protéger les Européens contre les dangers internationaux qui pèsent sur eux. Si les risques s'accumulent pour les Européens en 2024, les occasions peuvent, elles aussi, se multiplier, pour peu qu'elles soient identifiées, saisies et exploitées. 2024 peut être l'année des Européens, à condition qu'ils ne s'installent pas dans l'attente.

Source : La Tribune.fr

VALEUR DES
TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES AU
SULTANAT D'OMAN
EN 11 MOIS

**2,4 milliards de
riyals, en hausse de
5,7%**

La valeur totale des échanges immobiliers dans le Sultanat d'Oman à fin novembre 2023 a enregistré une augmentation de 5,7%, atteignant une valeur de 2,4 milliards de riyals, contre 2,3 milliards de riyals au cours de la période correspondante en 2022.

Les statistiques préliminaires publiées par le Centre national des statistiques et de l'information indiquent que les frais perçus pour toutes les transactions juridiques s'élèvent à 60,5 millions de riyals, soit une augmentation de 4,9% par rapport à fin novembre 2022, tandis que la valeur négociée des contrats de vente s'élève à 972 millions de riyals pour environ 60420 contrats de vente, avec une diminution en valeur de 9,5% et du nombre de contrats de 5,9%. La valeur négociée des contrats hypothécaires a augmenté de 19,5%, enregistrant 1,46 milliard de riyals pour environ 21460 contrats, tandis que le nombre de contrats de swap a atteint 1302 contrats d'une valeur de 10,5 millions de riyals, selon l'agence de presse d'Oman. Le nombre de propriétés délivrées à fin novembre 2023 a atteint environ 83 217 propriétés, soit une augmentation de 0,8%, tandis que le nombre de propriétés délivrées aux membres du Conseil de coopération du Golfe a atteint 1 241 propriétés, soit une augmentation de 57,5%.

8 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA PÉRIODE 2024-2030

L'Égypte vise des revenus de 300 milliards de dollars par an

Le Centre d'information et d'aide à la décision du Conseil des ministres égyptien a préparé un projet de recherche intitulé « Un document sur les orientations stratégiques les plus importantes de l'économie égyptienne pour la nouvelle période présidentielle (2024-2030) », qui définit les priorités d'action politique pour l'économie égyptienne jusqu'en 2030, tant en ce qui concerne les tendances macroéconomiques, que les tendances au niveau des secteurs économiques et sociaux qui soutiennent la renaissance de l'État égyptien.

Le document comprend 8 orientations stratégiques pour l'économie égyptienne pour la nouvelle période présidentielle (2024-2030), qui comprennent la réalisation d'une croissance économique forte, globale, durable et équilibrée favorable à la renaissance de l'État égyptien, comprise entre 6 % et 8 %, dans un contexte de plus grande concentration sur la qualité de la croissance économique, en renforçant la contribution des exportations et des investissements à la génération de production, et en se concentrant sur un rythme de croissance économique qui soutient l'emploi pour fournir entre 7 et 8 millions d'opportunités d'emploi pendant

cette période. Il adopte des politiques économiques prévisibles qui soutiennent la stabilité macroéconomique, visant à assurer la stabilité des prix, la discipline financière, à placer la dette publique sur des trajectoires viables et à mettre en œuvre un programme visant à accroître les recettes en devises avec un objectif de recettes de 300 milliards de dollars d'ici la fin de 2030, ce qui représente trois fois les niveaux actuels. Cela implique d'attirer des investissements directs étrangers d'une valeur de 100 milliards de dollars et de doubler le taux de croissance des exportations d'au moins 20 % par an pour atteindre 145 mil-

liards de dollars la même année. Il vise à augmenter le taux de croissance des revenus du tourisme de 20 % par an pour atteindre 45 milliards de dollars, ainsi qu'à augmenter le taux de croissance des revenus du canal de Suez à environ 10 % par an pour atteindre 26 milliards de dollars en 2030, ainsi que d'augmenter la contribution du secteur privé à l'emploi de 60 % en 2022-2023 à 90 % d'ici 2030. Dix zones d'exportation spécialisées seront créées dans un certain nombre de gouvernorats égyptiens ciblés, dotées d'installations et de licences, et dix pôles industriels d'exportation seront développés. Le gouvernement cible dix mar-

chés d'exportation de base pour accroître les niveaux d'accès des produits égyptiens à ces marchés et pour créer une académie nationale de formation technique en fonction des spécialisations des régions économiques ciblées. En plus de renforcer les fondations d'une économie durable, compétitive et fondée sur la connaissance en soutenant le rôle de la recherche et du développement dans la construction de la renaissance de l'État égyptien, en accélérant le rythme de transition vers les technologies de la révolution industrielle et en progressant à un rythme durable vers une économie verte.

EN BAISSÉ ANNUELLE DE 4,98%

Les avoirs de réserve saoudiens à l'étranger diminuent à 437 milliards \$

Les données de la Banque centrale saoudienne « SAMA » ont montré que les avoirs de réserve de l'Arabie saoudite à l'étranger ont diminué de 4,98 % en décembre 2023, pour atteindre 1 638 milliards de riyals (437 milliards de dollars), contre environ 1 724 milliards de riyals (460 milliards de dollars) au cours du mois précédent. Sur une base mensuelle, les réserves saou-

diennes à l'étranger ont diminué de 0,25 % fin décembre dernier, contre environ 1 642 milliards de riyals (438,1 milliards de dollars) en valeur fin novembre 2023. Le total des actifs de réserve comprend l'or, les droits de tirage spéciaux, les réserves auprès du Fonds monétaire international et les réserves de devises étrangères. Le volume des réserves de change a diminué à

1 544 milliards de riyals fin décembre, contre 1 548 milliards de riyals fin novembre. Le volume des réserves d'or (valeur comptable) s'élevait à environ 1,624 milliards de riyals, tandis que les droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international s'élevaient à environ 78,424 milliards de riyals, et la réserve comprenait également 13,856 milliards de riyals au FMI.

ILS ONT ATTEINT 22 MILLIARDS \$ EN 2022

Les revenus pétroliers de la Libye ont diminué de 6% en 2023

La Banque centrale de Libye a annoncé que les revenus pétroliers du pays ont diminué de 6 %, à 99,1 milliards de dinars libyens (20,7 milliards de dollars) en 2023, contre 105,4 milliards de dinars (22 milliards de dollars) en 2022. Le pétrole étant la principale source de devises et la principale source de revenus du pays. Les compagnies pétrolières libyennes ont mis en garde contre l'arrêt de la production dans les principaux gisements pétroliers, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur l'économie du pays, nuire aux

efforts de stabilisation de la production et des exportations et perdre la confiance des partenaires étrangers, compte tenu des craintes de déclaration de force majeure si les protestations se poursuivent. Les manifestants de la région du Fezzan ont fermé la semaine dernière le champ de Sharara, le plus grand champ pétrolier du pays, pour protester contre la faiblesse des services publics et la pénurie de carburant et de gaz dans leurs régions.

MENACES HOUTHISTES EN MER ROUGE

Les coûts de transport maritime augmentent de 173 %

Les frais de transport maritime entre l'Asie, l'Europe et les Amériques ont bondi de 173 % depuis novembre dernier, en raison des menaces du groupe yéménite Houthis contre les navires israéliens transitant par le détroit de Bab al-Mandab et la mer Rouge, en soutien à la bande de Gaza, qui fait l'objet d'une agression israélienne continue depuis le 7 octobre. Dans un article publié par Freitas.com, une société multinationale spécialisée dans les opérations d'expédition et le suivi des données liées à l'industrie du transport maritime, il a été indiqué que les prix du transport de conteneurs à court terme entre l'Asie, l'Europe et les États-Unis ont augmenté de 173%, en raison de la diminution de la capacité de charge et des menaces persistantes contre les cargos dans la mer Rouge. Le prix au comptant pour l'expédition de marchandises dans un conteneur de 40 pieds depuis l'Asie vers l'Europe du Nord dépasse désormais 4 000 dollars, contre 1 900 dollars en moyenne auparavant, selon la société. Selon l'article, le coût du transport entre les marchés asiatiques et la côte Est américaine a augmenté d'environ 55 % pour atteindre 3 900

dollars pour un conteneur de 40 pieds. En solidarité avec la bande de Gaza, les Houthis ont ciblé, avec des missiles et des drones, des cargos en mer Rouge appartenant ou exploités par des sociétés israéliennes ou transportant des marchandises vers ou depuis Israël. Les médias israéliens ont rapporté que la compagnie maritime géante chinoise COSCO a cessé de naviguer vers les ports israéliens. La société chinoise, qui est la quatrième plus grande compagnie maritime de conteneurs au monde et contribue à environ 11 % du commerce mondial, a pris cette mesure en raison de l'escalade des tensions dans le détroit de Bab al-Mandab et dans la mer Rouge. Le 18 décembre, le secrétaire américain à la Défense Lloyd Austin a annoncé la formation d'une force opérationnelle navale appelée « Gardien de la prospérité », qui comprend 10 pays, dans le but de faire face aux attaques en mer Rouge. Le commerce maritime représente 70 % des importations israéliennes et 98 % de son commerce extérieur passe par la mer Rouge et la Méditerranée. Le commerce à travers la mer Rouge contribue à hauteur de 34,6 % à l'écono-

mie israélienne. Les deux plus grandes compagnies maritimes du monde, MSC et Maersk, ont suspendu leurs transports commerciaux via la mer Rouge depuis la mi-décembre et les ont remplacés par la route du Cap de Bonne-Espérance, en Afrique du Sud.

La société chinoise "Cosco" cesse de livrer en Israël

Le site Internet israélien d'informations financières "Globes" a rapporté que la compagnie maritime chinoise "Cosco" avait suspendu ses opérations de transport vers Israël. Le rapport, qui ne donne pas de détails sur les raisons de cette décision, est paru à un moment où les voies de navigation dans la mer Rouge étaient perturbées en raison des attaques lancées par le groupe yéménite Houthis. Selon Reuters les bureaux de COSCO en Israël ont refusé de commenter.

EXCLU DE L'AGOA

Le Gabon ne peut jusqu'à nouvel ordre plus exporter certains produits vers les USA sans droit de douane

L'AGOA est entrée en vigueur en 2000 pour 15 années, puis prorogée en 2015 pour 10 ans supplémentaires. Cette loi permet aux pays d'Afrique subsaharienne d'exporter plus de 6 400 produits sur le marché américain en franchise totale des droits de douane, sans limites de quota.

Le Gabon ne peut depuis début 2024 plus exporter vers les USA sans droit de douane.

Le pays d'Afrique centrale a été exclu de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA - Loi sur la croissance et les opportunités de développement en Afrique, Ndlr.), un programme du gouvernement américain visant à faciliter les exportations africaines vers le pays de l'oncle Sam. La raison évoquée par les États-Unis est « la difficulté du Gabon à satisfaire aux exigences décrites à l'article 506A (a) (1) de la Loi sur le commerce », informe Le Nouveau Gabon. Ledit article autorise notamment le président Joe Biden (photo) à décider de l'admissibilité ou non de certains pays d'Afrique subsaharienne au programme. Les USA pointent plus précisément du doigt « l'in-

capacité [...] du Gabon à faire des progrès continus en matière de protection du pluralisme politique et de l'État de droit ». Il s'agit en d'autres termes d'une sanction contre les autorités gabonaises en place depuis le coup d'État qui a renversé Ali Bongo Ondimba le 30 août 2023. Les USA avaient déjà suspendu en octobre la quasi-totalité de leur aide au pays. Chaque année, Washington actualise la liste des pays éligibles à l'AGOA, notamment en fonction de leur attachement à l'économie de marché, aux politiques de lutte contre la pauvreté et au respect de l'État de droit. Le dispositif tient également compte des avancées et reculs démocratiques des

pays concernés. Ainsi, 3 autres pays africains ont également été récemment suspendus, à savoir le Niger, l'Ouganda et la République Centrafricaine. Selon la dernière note conjoncturelle du ministère gabonais de l'Économie, les USA ne figurent toutefois pas dans le Top 10 des clients du pays, même s'ils en sont le 5ème fournisseur au terme du 3ème trimestre 2023. Les exportations vers les États-Unis sont quant à elles principalement constituées de minerais, scories et cendres (manganèse), de bois et produits du bois, de caoutchouc, et d'objets d'art et antiquités, et de combustibles fossiles.

POUR DÉVELOPPER L'INDUSTRIE LOCALE

L'Ouganda interdit d'exporter l'étain de pureté inférieure à 99,85%

L'étain est utilisé dans différentes industries, notamment dans l'électronique pour la soudure des composants, dans certains produits chimiques et dans l'automobile. En Afrique, la RDC, le Rwanda et la Namibie font partie des principaux producteurs.

Le ministère ougandais de l'Énergie

et du Développement minier a dévoilé une réglementation fixant les nouveaux niveaux de pureté requis pour les exportations d'étain. Approuvé par la ministre Ruth Nankabirwa Ssentamu (photo, en bas), cet instrument réglementaire interdit les exportations n'affichant pas un niveau de pureté d'au moins 99,85%, contre 67% à 70% précédemment.

Selon les propos de la ministre relayés par la presse locale, la mise en place de cette directive s'inscrit dans la stratégie de transformation locale des minéraux produits dans le pays. Dans cette perspective, elle a indiqué que l'entreprise Wood Cross devrait mettre en service une fonderie d'étain dès janvier 2024 à Mbarara, dans l'ouest.

Pour rappel, l'Afrique centrale est l'une des régions les plus riches en étain dans le monde, avec le Rwanda et la RDC qui sont d'importants producteurs. Cependant, ce métal utilisé dans la soudure de circuits électroniques fait l'objet d'une exploitation artisanale illicite et de contrebande dans la région, notamment au Congo.

NIGER

Niamey rétablit une taxe sur les appels internationaux

À l'heure de boucler son budget 2024, le pays étranglé par les sanctions imposées par la Cedeao après le coup d'État de juillet 2023, a besoin de renflouer ses caisses. Le Niger a rétabli la taxe sur les appels internationaux, en raison des sanctions qui affectent l'économie de ce pays depuis le coup d'État militaire du 26 juillet 2023, annonce un communiqué du gouvernement. Le gouvernement a adopté un projet de décret pour « réhabiliter » la taxe sur la terminaison du trafic international entrant (Tattie) fixant le tarif minimum « d'un appel international à destination du Niger », selon ce communiqué lu à la télévision publique. Elle avait été supprimée en 2022, « mais au regard des sanctions infligées à notre pays (...)

il a été jugé utile de rétablir cette taxe qui, bien recouvrée, peut générer au bénéfice du Trésor de l'État plus de 20 milliards de francs CFA (30 millions d'euros) par an », ajoute-t-il. Le gouvernement a par ailleurs annoncé avoir adopté le budget 2024 d'un montant de 2 653 milliards francs CFA (4 milliards d'euros), « dans un contexte marqué par la persistance des sanctions illégales et inhumaines imposées par les instances des organisations régionales, sous-régionales et internationales ». « Des mesures nouvelles » en vue de « relancer l'économie » ont été adoptées : « soutien au secteur privé », « exonérations », « retenues sur certains impôts et taxes », « lutte contre la fraude et « l'évasion fiscale », selon le gouvernement.

LOI DE FINANCES 2024

Ces mesures fiscales qui vont baisser les salaires de certains travailleurs au Cameroun

Dans la loi de finances 2024 de l'État du Cameroun, le gouvernement a introduit de nouvelles mesures fiscales qui vont inévitablement occasionner une baisse des salaires chez certains travailleurs. À en croire Célestin Tawamba, le patron des patrons camerounais, l'ensemble de ces mesures devrait induire une baisse des revenus salariaux oscillant entre 5 à 25% dans les entreprises, selon les cas. Parmi ces mesures, il y a d'abord l'élargissement de la liste des avantages en nature soumis au barème d'imposition, apprend-on dans la circulaire sur l'exécution de la loi de finances 2024 de l'État, signée le 29 décembre 2023 par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé. « L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) dans la catégorie traitements et salaires a été rationalisé, à travers : l'imposition intégrale de tout avantage en nature versé en argent ; l'élargissement de la liste des avantages en nature faisant

l'objet d'une estimation suivant les modalités ci-après, pour détermination de la base imposable à l'IRPP catégorie traitements, salaires : téléphone 5%, carburant 10%, gardiennage 5%, internet 5% », indique la circulaire sus-mentionnée. En d'autres termes, en plus des indemnités de logement (15%), d'électricité (4%), d'eau (2%), des domestiques (5% chacun), des véhicules (10% chacun) et de nourriture (10%) offertes comme avantages en nature à certains travailleurs, et qui étaient jusqu'ici soumis au barème d'imposition à l'IRPP, l'État y ajoute, à compter du 1er janvier 2024, les indemnités de téléphone (5%), de carburant (10%), de gardiennage (5%) et d'internet (5%). Selon les explications obtenues de sources internes à la direction générale des impôts du ministère des Finances, sur la base de cette nouvelle disposition de la loi de finances 2024, un travailleur bénéficiant par exemple d'une indemnité de téléphone de 50

000 FCFA par mois verra seulement 5% de ce montant (soit 2 500 FCFA) être exonérés de l'IRPP. Tout le reste de cette indemnité, soit 47 500 FCFA, sera assujéti au paiement de l'IRPP. D'importantes retenues sur les gros salaires Dans la même veine, le travailleur bénéficiant d'une indemnité de carburant du même montant (50 000 FCFA) verra l'IRPP être déduite sur 45 000 FCFA, tandis que 5 000 FCFA seront exonérés du paiement de cet impôt. Concrètement, le taux de l'IRPP pour des salaires en dessous de 2 millions de FCFA étant de 10% au Cameroun, le travailleur concerné par ce cas de figure (en considérant évidemment que son salaire est inférieur à 2 millions de FCFA, NDLR) perdra 4500 FCFA sur son indemnité de carburant, en raison du paiement de l'IRPP à l'administration fiscale. Ce qui correspond aussi à une baisse de son salaire de 4500 FCFA. Cette baisse sera encore plus importante au fur et à

mesure que la même opération se fera sur les indemnités de téléphone, de gardiennage et d'internet. On peut cependant noter que les avantages en nature ciblés par cette nouvelle disposition de la loi de finances 2024 relative à l'IRPP concernent les travailleurs des catégories supérieures, bénéficiant généralement d'enveloppes salariales importantes. En d'autres termes, la loi de finances 2024 permettra de prélever davantage de recettes fiscales sur les gros salaires. Et, plus le salaire sera gros, plus la retenue au titre de l'IRPP sur les avantages en nature sera importante, dans la mesure où le taux de cet impôt varie en fonction du niveau des revenus. Il est notamment de 10% pour les revenus en dessous de 2 millions de FCFA par mois, de 15% pour les revenus situés entre 2 et 3 millions de FCFA, de 25% pour les revenus compris entre 3 et 5 millions de FCFA, et de 35% pour les revenus supérieurs à 5 millions de FCFA.

POUR L'APPROVISIONNEMENT EN MINÉRAUX CRITIQUES
Le Rwanda devient le premier partenaire africain de la BEI

Depuis quelques mois, l'Union européenne multiplie les accords avec les pays africains riches en minéraux indispensables à la transition énergétique et au secteur numérique, tels le cobalt, le coltan, le lithium. Après la RDC, la Zambie et la Namibie, c'est le tour du Rwanda. La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Rwanda veulent mettre en place une alliance stratégique destinée au renforcement des chaînes de valeur liées aux minéraux critiques. C'est la substance d'un communiqué publié le 19 décembre, après la visite d'une délégation de l'Union européenne à Kigali cette semaine. À cet effet, un accord de partenariat a été signé par Gelsomina Vigliotti, vice-présidente de la Banque européenne d'investissement, et Uzziel Ndagijimana, ministre rwandais des Finances, en présence du président Paul Kagame et de la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen. Le partenariat permettra notamment aux équipes techniques et financières de la BEI d'explorer des possibilités de financer le développement de projets liés aux minéraux critiques au Rwanda. Aucun métal en particulier n'a été mentionné, mais le pays hébergerait d'importantes ressources de lithium, de coltan et d'étain. Selon Yamina Karitanyi, PDG du Rwanda Mines, Petroleum and Gas Board (RMB), le potentiel économique des réserves minérales du pays serait de 150 milliards de dollars. S'il s'agit du premier accord portant sur les matières premières essentielles signé par la BEI en Afrique, notons que le partenariat avec le Rwanda s'inscrit dans une stratégie plus large de l'UE. La Commission européenne a ainsi déjà signé des accords avec la Namibie, ou encore la Zambie et la RDC autour d'une chaîne de valeur des batteries pour véhicules électriques. En multipliant ces accords, l'UE cherche à sécuriser l'approvisionnement en minéraux comme le lithium, le cobalt, le cuivre et les terres rares, essentiels pour sa transition énergétique. « Il est important de garantir l'accès à la chaîne de valeur des matières premières critiques conformément aux normes ESG requises et sans lesquelles la transition verte et numérique n'est pas possible. En travaillant ensemble, l'Afrique et l'Europe peuvent débloquent de nouveaux investissements, créer de nouveaux emplois et contribuer au développement responsable des ressources essentielles », explique la vice-présidente Gelsomina Vigliotti.

POINT MARCHÉS

Les Bourses européennes attendues hésitantes dans un contexte attentiste

Les principales Bourses européennes sont attendues hésitantes lundi à l'ouverture, dans un contexte de prudence après des indicateurs contrastés vendredi et avant de nombreuses publications cette semaine.

D'après les premières indications disponibles, le CAC 40 parisien s'afficherait en baisse de 0,22% à l'ouverture. Les contrats à terme suggèrent un recul à l'ouverture de 0,21% pour le FTSE à Londres et de 0,2% pour l'EuroStoxx 50 et un Dax à Francfort sans direction marquée.Plusieurs indicateurs publiés la semaine dernière ont fait hésiter les investisseurs, qui pariaient en fin d'année dernière sur une baisse rapide et importante des taux d'intérêt.La robustesse du rapport mensuel sur l'emploi aux Etats-Unis et le rebond de l'inflation européenne en décembre, publiés vendredi, ont remis en cause ce scénario optimiste des marchés, qui se positionnent par ailleurs pour une salve de publications cette semaine. Les chiffres de l'inflation CPI aux Etats-Unis pour décembre seront notamment publiés jeudi. Si les investisseurs parient sur un nouveau ralentissement de la dynamique des prix, une surprise à la hausse pourrait faire réagir les marchés. Les données sur l'inflation en Chine et au Japon sont attendues respectivement vendredi et mardi. La saison des résultats trimestriels outre-Atlantique débutera par ailleurs cette semaine, avec la publication des chiffres des grandes banques américaines vendredi prochain. L'évolution de la situation au Moyen-Orient pourrait aussi influencer sur les marchés.

LES VALEURS A SUIVRE :

Wall street
La Bourse de New York a fini en petite hausse après une séance en dents de scie

MARCHÉS ACTIONS AMÉRICAINS

Fin de série à Wall Street

Les marchés actions américains ont échoué à enquiller une dixième semaine de gains. L'année 2024 commence donc en baisse, à Wall Street comme ailleurs, après un rallye haussier effréné qui avait débuté le 30 octobre. Pour démarrer la semaine, on fait un point général sur les banques centrales, toujours elles, la politique aux Etats-Unis, en Chine et à Taïwan et sur les dernières actualités du marché : les premiers résultats d'entreprises, la rec chute de Boeing et le début de semaine poussif en Asie. La première semaine boursière de l'année a été marquée par une majorité de baisses sur les indices actions. Après les gains copieux des mois de novembre et de décembre, les investisseurs ont semblé puiser dans la bible, ou chez Céline Dion, le principe selon lequel les premiers seront les derniers. Le très prolifique Nasdaq 100, qui a gagné plus de 50% l'année dernière, a donc chuté de 3,1%. Le CAC40 a perdu 1,6%, le S&P500 a cédé 1,5%, le FTSE 100 était en baisse de 0,6% et le Nikkei 225 japonais 0,3%. Quelques indices riches en valeurs défensives, comme le SMI Suisse (+0,4%), en ont profité pour se distinguer en affichant une performance hebdomadaire positive. On note quand même une clôture en très légère hausse à Wall Street vendredi, qui évite par exemple au Nasdaq

100 de poursuivre une série de cinq baisses de rang. Que s'est-il passé la semaine dernière pour que l'euphorie de l'automne cède la place à un début de spleen hivernal ? Les investisseurs ont ramené le curseur de leurs prévisions sur des niveaux un peu plus raisonnables, en particulier concernant l'assouplissement de la politique monétaire de la Fed et de la BCE. Jusqu'à une date récente, le marché avait une approche très optimiste, en imaginant que la modération de l'inflation allait permettre aux banques centrales de réduire leurs taux à tours de bras cette année. Je rappelle que les baisses de taux réduisent le coût de l'argent, ce qui a des effets positifs pour l'activité économique. Depuis quelques jours, sans doute à cause des bonnes résolutions de la nouvelle année, les prévisions sont devenues plus mesurées. Et plus proches, aussi, de ce qu'annoncent les banques centrales depuis plusieurs semaines : il y aura probablement des baisses de taux, mais moins rapides et moins fortes que ce que prévoit le marché. Il n'empêche, après quelques fluctuations la semaine dernière, la probabilité de voir la Fed réduire ses taux pour la première fois dès la réunion du mois de mars reste majoritaire, à environ 64%. Alors évidemment, c'est moins bien que les pourcentages euphoriques de 90% qui cir-

vendredi, au gré d'indicateurs contrastés sur l'état de l'économie américaine. L'indice Dow Jones a gagné 0,07%, ou 25,77 points, à 37.466,11 points. Le S&P-500, plus large, a pris 0,18% et le Nasdaq Composite 13,77 points (0,09%) à 14.524,07 points.

En Asie

La Bourse de Tokyo est fermée à l'occasion de la fête consacrée au passage à l'âge adulte, un jour férié célébré le deuxième lundi de janvier au Japon. Les indices chinois reculent et s'approchent d'un plus bas en cinq ans, les tensions entre la Chine et Taïwan se ravivant tandis que cinq groupes industriels américains liés au secteur de la défense ont été ciblés par de nouvelles sanctions. Le SSE Composite de Shanghai perd 1,38%, le CSI 300 1,31%, l'indice hongkongais Hang Seng 2,35%.

Taux

Les rendements américains hésitent avant de nombreuses publications. Le rendement du Treasury à dix ans se maintient à 4,0514%, tandis que le taux à deux ans stagne à 4,3932%.

Changes

Les marchés des devises sont calmes avant de nombreuses publications cette semaine. Le dollar fait du surplace face à un panier de devises de référence, tandis que l'euro est stable à 1,0939 dollar. La livre sterling perd 0,09% à 1,2705 dollar. En Asie, le yen se renforce de 0,24% à 144,3 yens pour un dollar, dans un contexte de faible liquidité alors que les opérateurs japonais sont en congés, tandis que le dollar australien cède 0,1% à 0,6706 dollar.

culaient mi-décembre, mais la tendance de fond est inchangée. Mais il y a d'autres facteurs de prudence actuellement, en partie parce que les financiers sont encore en train de quantifier un certain nombre de risques spécifiques à 2024. Sur le haut de la pile, on retrouve deux dossiers bien connus. D'abord, l'élection présidentielle américaine de 2024, avec une tension qui a déjà commencé à monter entre les camps démocrate et républicain. Donald Trump a de bonnes chances d'affronter à nouveau un Joe Biden qui n'est pas très populaire, en dépit de la vigueur de l'économie américaine. Ensuite, le second facteur de prudence est la situation en Chine et plus spécifiquement les relations avec Taïwan, l'atelier technologique du monde. Taïwan où se tiendra le weekend prochain un double scrutin présidentiel et législatif, avec des enjeux considérables. Finalement, 2024 ne sera pas si différent de 2023 : l'actualité financière restera dominée par les Etats-Unis et la Chine. Et l'Europe se retrouvera, encore, un peu écrasée entre les deux puissances et risque de continuer à jouer les seconds rôles.

Pétrole

Le pétrole est en repli, l'Arabie saoudite ayant abaissé dimanche le prix de vente officiel de son pétrole pour février, signalant

que la demande reste faible. Le Brent recule de 1,3% à 77,74 dollars le baril et le brut léger américain (West Texas Intermediate, WTI) de 1,42% à 72,76 dollars.

ALORS QUE DE NOUVELLES DONNEES RELANÇENT LES PARIS SUR UNE BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

La Bourse de Paris encore peu disposée à la hausse

La Bourse de Paris stagnait dans les premiers échanges lundi, dans la lignée de la première semaine de l'année où les investisseurs ont pris des bénéfices et se sont montrés plus prudents sur les politiques monétaires des banques centrales. L'indice vedette CAC 40 affichait 7419,60 points (-0,01%) vers 09h20. Vendredi, il avait fini en baisse de 0,40%, concluant sa pire performance hebdomadaire depuis le 20 octobre (-1,62%). «La force de l'économie américaine, qui pourrait réduire l'ampleur du cycle d'assouplissement attendu outre-Atlantique, a été la bonne excuse pour prendre des profits en Bourse la semaine dernière», résume Christopher Dembik, conseiller en stratégie chez Pictet AM. Les créations d'emplois ont encore été dynamiques au cours du dernier trimestre et la croissance moyenne des salaires est repartie légèrement à la hausse, explique-t-il. Ce changement de perspective s'est aussi vu sur le coût des emprunts d'État, qui sont repartis nettement à la hausse. En France, le taux d'intérêt de l'emprunt à 10 ans, l'échéance qui fait référence, s'établit lundi à 2,73%. Les investisseurs sont principalement tournés cette semaine vers l'indice des

prix à la consommation aux États-Unis, qui sera publié jeudi. Mais «seule la prochaine réunion de la Réserve Fédérale pourrait permettre d'apporter un peu de visibilité sur l'évolution de la politique monétaire» pour Christopher Dembik. Plusieurs responsables de la Banque centrale américaine devraient prendre la parole au cours de la semaine pour donner des indications aux marchés. Lundi en première partie de séance, les investisseurs s'attarderont aussi sur la zone euro avec les ventes au détail en novembre ou un indice sur le climat des affaires.

Airbus survole le CAC

L'avionneur montait de 0,83% à 140,86 euros, la meilleure performance du CAC 40. Son principal concurrent, Boeing, a vu les immobilisations pour inspection de son 737 MAX 9 se multiplier dimanche dans le monde, entraînant des dizaines d'annulations de vols, après un incident sur un avion de la compagnie américaine Alaska Airlines qui a perdu une porte après le décollage. Après une ouverture en nette baisse, le motoriste Safran embrayait et prenait 0,39% à 160,18 euros.

COTATION COMMERCIALE D'OUVERTURE DU DINAR ALGERIEN

Cours du : 08 Janvier 2024					
Valeur : 10 Janvier 2024					
BASE	DEVISES			COURS ACHAT	COURS VENTE
1	USD	US DOLLAR		134.3593	134.3743
1	EUR	EURO		146.8682	146.9383
1	GBP	POUND STERLING		170.5933	170.6124
100	JPY	JAPANESE YEN		92.9372	92.9540
1	CNY	CHINESE YUAN		18.7577	18.7624
1	CHF	SWISS FRANC		157.8469	157.9388
1	CAD	CANADIAN DOLLAR		100.3505	100.3917
1	DKK	DANISH KRONE		19.6915	19.6958
1	SEK	SWEDISH KRONA		13.0348	13.0401
1	NOK	NORWEGIAN KRONE		12.9515	12.9567
1	AED	UAE DIRHAM		36.5773	36.5923
1	SAR	SAUDI RIYAL		35.8253	35.8312
1	KWD	KUWAITI DINAR		436.7988	436.9896
1	TND	TUNISIAN DINAR		43.1664	43.6002
1	MAD	MOROCCAN DIRHAM		13.5077	13.5092
1	LYD	LIBYAN DINAR		27.9188	28.0619
1	MRU	MAURITANIAN OUGUIYA		3.5376	3.5380
1	SDR	SPEC. DRA. RIGHTS		179.3092	179.3092

ETATS-UNIS

Le Congrès s'accorde sur un budget de 1.600 milliards de dollars, le spectre du « shutdown » s'éloigne

Le Congrès américain a annoncé dimanche un accord bipartisan sur le budget fédéral total pour l'année fiscale 2024. Il franchit ainsi une étape clé pour éviter une paralysie de l'administration américaine en cette année d'élection présidentielle.

Un répit pour le président américain, Joe Biden. Le locataire de la Maison Blanche a rapidement salué dans un communiqué l'accord bipartisan obtenu dimanche au Congrès sur un plafond de dépenses fédérales d'environ 1.600 milliards de dollars. « L'accord nous rapproche un peu plus de l'évitement d'un "shutdown" inutile du gouvernement et de la protection des priorités nationales importantes », a applaudi Joe Biden. « Il rejette les coupes sombres dans les programmes sur lesquels comptent les familles qui travaillent dur, et ouvre la voie à l'adoption de projets de loi de financement pour l'ensemble de l'année qui répondent aux besoins du peuple américain et sont exempts de toute politique extrême ». L'accord a été annoncé par le président républicain de la Chambre des représentants, Mike Johnson, et les chefs de file démocrates du Congrès après des semaines de négociations. Il risque néanmoins d'irriter l'aile la plus à droite du groupe républicain à la Chambre des représentants, dont beaucoup ont insisté sur la nécessité de se



serrer la ceinture sur le plan budgétaire. Ce n'est donc pas encore tout à fait gagné et le temps presse pour que les partis rivaux au Congrès s'entendent sur les détails des dépenses et adoptent un texte avant la date limite du 19 janvier, date à laquelle certaines agences fédérales n'auront plus de financement. Le compromis comprendrait une augmentation des dépenses du Pentagone à hauteur de 886,3 milliards de dollars, soit bien plus de 100 milliards de dollars au-delà du niveau de dépenses non militaires

définies par les démocrates. « En garantissant les 772,7 milliards de dollars pour le financement discrétionnaire non lié à la défense, nous pouvons protéger les priorités nationales essentielles telles que les prestations aux anciens combattants, les soins de santé et l'aide nutritionnelle contre les réductions draconiennes souhaitées par les extrémistes de droite », ont mis en avant Chuck Schumer, chef de la majorité sénatoriale, et Hakeem Jeffries, chef du groupe démocrate à la Chambre des représentants, dans un communiqué commun.

L'accord « ouvre la voie au Congrès pour qu'il agisse au cours des prochaines semaines afin de maintenir des priorités de financement importantes pour le peuple américain et d'éviter un 'shutdown' du gouvernement ». Mi-novembre, les Etats-Unis avaient évité de justesse une nouvelle paralysie budgétaire et s'étaient accordés quelques semaines de répit via un vote du Congrès. Une navigation à vue qui alertait alors les économistes. « Plus le gouvernement fonctionnera par des prolongations à court terme, moins il sera probable que le Congrès ne parvienne à un accord (...) pour l'année entière », avertissaient alors Alec Phillips et Tim Krupa, économistes pour Goldman Sachs. Les dissensions au Congrès - entre républicains majoritaires à la Chambre et démocrates à la manœuvre au Sénat - sont telles que les élus étaient jusqu'alors incapables de voter des budgets d'un an, contrairement à ce que font la plupart des économies du monde. A la place, les Etats-Unis doivent se contenter d'une série de mini-budgets d'un ou deux mois.

JAPON

Ce n'est plus la troisième puissance économique mondiale

Déjà loin derrière les États-Unis et la Chine, le Japon est dépassé par un pays européen et devrait l'être très prochainement par une autre puissance asiatique. La faute notamment à une démographie en chute libre. Les années passent et ne se ressemblent pas pour le Japon. Comme le décryptent Les Échos, le géant asiatique va perdre son rang de troisième puissance mondiale alors que son PIB ne cesse de baisser et ne devrait retrouver son niveau de 2020 qu'en 2028. Avec moins de 5 000 milliards de dollars courants, le Japon est évincé du podium et dépassé par l'Allemagne dont le PIB est en hausse constante. Selon les projets du Fonds monétaire international (FMI), le PIB japonais va reculer à 4 230 milliards de dollars. Dans le pays, le ministre japonais de l'Économie, Yasutoshi Nishimura, a

promis un nouveau plan de relance afin de rattraper son retard, mais a concédé que « le vrai potentiel de croissance du Japon a pris du retard et reste faible ». Selon les analystes, la performance du Japon est cependant sous-évaluée du fait de la valeur du yen qui est en chute constante : perte de 30 % face au dollar depuis 2021. D'ailleurs, « des comparaisons avec le produit national brut (PNB) seraient plus favorables au Japon », analyse l'économiste en chef de Natixis en Asie-Pacifique, Alicia Garcia Herrero, citée par Les Échos. Dans les usines japonaises, les chaînes d'assemblage tournent à plein régime, notent nos confrères. Mais pour autant, les capacités de productions locales ne sont pas dopées. La faute à une démographie en berne, notamment.

L'Inde arrive en force
En effet, chaque année, le Japon perd plus de 800 000 habitants et ne trouve plus de main-d'œuvre dans de nombreux domaines, que ce soient les ouvriers, les infirmiers ou les maçons. Et les entreprises ne peuvent donc pas produire plus. À titre d'exemple, Toyota a exporté 5 % de voitures en moins en 2022. Malgré 42 millions d'habitants de moins, l'Allemagne monte donc sur le podium. L'effondrement démographique semble inexorable : « Avec le vieillissement de la population, la productivité au Japon s'est affaiblie. Les créations d'emplois ont maintenant surtout lieu dans le secteur des services et particulièrement sur des segments à faible valeur ajoutée comme la distribution », analyse encore l'économiste de Natixis.

ESPAGNE

Telefonica va licencier jusqu'à 3 421 salariés

Les réductions d'effectifs devaient avoir lieu au cours du premier trimestre 2024 et concerneront principalement les salariés âgés de 56 ans ou plus en 2024 et travaillant dans l'entreprise depuis au moins 15 ans. Le géant espagnol des télécommunications Telefonica a annoncé mercredi avoir conclu un accord avec les syndicats pour licencier jusqu'à 3.421 salariés en Espagne, dans le cadre de ses efforts visant à réduire les coûts. Les réductions d'effectifs devaient avoir lieu au cours du premier trimestre 2024 et concerneront principalement les salariés âgés de 56 ans ou plus en 2024 et travaillant dans l'entre-

prise depuis au moins 15 ans, a indiqué Telefonica dans un communiqué. L'ancien monopole d'État estime que le plan de licenciements lui coûtera environ 1,3 milliard d'euros (1,4 milliard de dollars) avant impôts et générera des économies annuelles moyennes d'environ 285 millions d'euros à partir de 2025. **16.500 employés en Espagne** La plus grande entreprise de télécommunications espagnole emploie environ 16.500 personnes dans son pays d'origine, alors que son effectif mondial dépasse les 100.000 personnes. Il est présent dans 12 pays, dont le Brésil, la Grande-Bretagne et l'Allemagne.

Telefonica a également annoncé mercredi avoir conclu une nouvelle convention collective avec les syndicats qui court jusqu'en 2026 et peut être prolongée d'un an supplémentaire, "dans le but d'évoluer vers une entreprise effectuant une transformation numérique, plus flexible et mieux préparée aux défis futurs dans un contexte hautement concurrentiel et en profonde transformation." **Des suppressions d'emplois chez BT et Vodafone** Plusieurs entreprises européennes de télécommunications, dont BT et Vodafone, ont annoncé des suppressions d'emplois cette année alors qu'elles sont aux prises avec

une concurrence intense sur un marché de plus en plus bas prix et s'adaptent aux nouvelles technologies telles que l'intelligence artificielle. Comme la plupart de ses pairs européens, Telefonica est aux prises avec de lourds niveaux d'endettement, en partie à cause des coûts élevés liés à la construction d'un réseau national de fibre optique et à l'introduction de services mobiles 5G à haut débit. Face à ces difficultés, l'État espagnol a annoncé, le 19 décembre dernier, qu'il allait acquérir 10% du capital du géant ibérique des télécoms Telefonica afin d'en devenir un "actionnaire public de référence".

GRANDE-BRETAGNE

Shell table sur des ventes de gaz en hausse au 4T

Le géant britannique du pétrole et du gaz Shell a indiqué lundi qu'il s'attendait à des ventes de gaz naturel en hausse au quatrième trimestre, grâce à une progression de la demande avec l'entrée dans l'hiver. À l'inverse, il table sur une perte « ajustée » (hors éléments exceptionnels) dans la division de produits dérivés et chimie, et prévoit de lourdes dépréciations sur l'ensemble du groupe. Le chiffre d'affaires pour la division de gaz naturel devrait ressortir « nettement plus élevé qu'au troisième trimestre en raison de la saisonnalité », mais celui de la division de produits dérivés et chimie devrait être « bien plus faible qu'au troisième trimestre », détaille le communiqué. Le géant des hydrocarbures avertit aussi de dépréciations qui devraient atteindre entre 2,5 et 4,5 milliards de dollars, principalement dans la division de chimie et produits dérivés, en raison d'événements « macroéconomiques et externes » principalement mais aussi de réaménagements de son portefeuille d'actifs. Le titre reculait de 1,71% à 2.527,00 pence à l'ouverture de la Bourse de Londres. Shell publiera ses résultats pour le quatrième trimestre et l'exercice 2023 le 1er février. Au troisième trimestre, Shell avait enregistré un bénéfice net part du groupe en petite hausse mais un résultat ajusté - la référence du marché - en net recul.

SUISSE

L'inflation recule à 2,1% en 2023

L'inflation en Suisse a reculé en 2023 pour s'établir à 2,1% sur l'ensemble de l'année, contre 2,8% en 2022, annonce lundi l'office fédéral de la statistique (OFS), allégeant la pression sur la banque centrale suisse. Ce chiffre se situe dans la lignée des prévisions du ministère de l'économie et de la banque centrale suisse qui l'attendaient chacun à 2,1%.

RENAULT CLIO 2024

Si vous ne voulez ni GPL, ni l’hybride, voici le moteur à choisir

Reine des ventes en 2023, la Renault Clio compte encore sur une gamme de motorisations fournie. Dont le bien connu TCe 90 désormais forcément associé à une boîte mécanique à 6 rapports. Voici ses chiffres.

Fraichement couronnée voiture la plus vendue en France en 2023, la Renault Clio doit notamment son succès à une large gamme de motorisations. Hormis l'électrique, tout est possible sous le capot de cette cinquième génération : essence (SCe 65, TCe 90), essence/GPL (TCe 100), diesel (BluedCi 100) et bien sûr hybride non-rechargeable (E-Tech 145). Une diversité qui peut d'ailleurs compliquer la tâche au moment de choisir, d'autant que les finitions ont été sérieusement réduite et que tous les assemblages ne sont pas faisables. Pour faire simple, seul le premier niveau de finition baptisé "évolution" peut s'accorder avec tous les moteurs... C'est assez inédit, mais c'est une manière pour Renault de simplifier l'industrialisation. A l'inverse, seuls deux moteurs ne sont compatibles qu'avec les trois finitions du catalogue. Il s'agit de l'E-Tech 145 et du petit TCe 90. C'est ce dernier qui nous intéresse ici et que nous avons décidé de chiffrer sur notre base de Montlhéry.

Un vieux copain mais une nouvelle copine

En réalité, ce 3-cylindres turbo existe depuis longtemps sous le capot de la Clio. Mais au-



paravant, Renault lui réservait l'usage d'une boîte automatique de type CVT baptisée X-Tronic et partagée avec Nissan. Mais, voulant à tous prix favoriser les ventes d'hybrides, le Losange a supprimé les Clio essence à boîte automatique telles que les TCe 130/140 EDC et TCe 90 X-Tronic. Dés-

ormais, qui veut se passer d'embrayage doit obligatoirement opter pour l'E-Tech 145. Reste que les amateurs de boîte mécanique sont encore nombreux et que cette transmission a le mérite de faire baisser le prix d'achat des voitures. A présent marié avec un boîte mécanique à 6 rapports, le TCe 90

début en effet à 19 600 € en finition "évolution" et grimpe à 23 400 € en finition "esprit Alpine". Surtout, ce moteur est nettement plus performant que le SCe 65, version atmosphérique du 3-cylindres. Aidé par un turbo, le 1.0 devient fréquentable et peut surtout vous faire sortir des villes sans trop de stress. Les accélérations sont déjà beaucoup plus percutantes tandis que les reprises deviennent rassurantes. Comptez 9,7 secondes pour passer de 80 à 120 km/h en 4eme avec le TCe 90 contre presque 15 secondes avec le SCe 65 ! C'est bien là que l'écart entre les deux est le plus important. Tous les moteurs de la Renault Clio ne sont pas disponible avec toutes les finitions. Le tout sans consommer beaucoup plus. Se contentant de moins de 7 l/100 km en ville, le TCe 90 consomme un peu plus sur autoroute mais reste assez sobre dans l'ensemble avec un honorable 6,9 l/100 km de moyenne sur nos cycles après pondération 40% ville, 40% route et 20% autoroute. De bon résultats que la française doit aussi à son poids contenu : 1 099 kg sur notre balance pour une finition "techno" de milieu de gamme.

MG ET DS, CUPRA VS SEAT, PEUGEOT DANS LE DUR...

Quelques chiffres insolites du marché français en 2023

En 2023, certaines marques ont réalisé de petits exploits, et d'autres ont eu un peu plus de mal. Retour sur ces chiffres insolites.

Le marché automobile européen et plus particulièrement français va mieux en 2023, mais toujours moins bien qu'avant 2020. Il est probable que les constructeurs ne retrouvent jamais les niveaux d'antan à plus de deux millions de ventes annuelles. Le gâteau est donc plus petit, et les personnes atablées sont toujours plus nombreuses et gourmandes. Conséquence directe : les portions se réduisent pour certains, et augmentent pour d'autres.

Et il y a évidemment de la casse. Le plus gros ralentissement est à mettre sur le compte du groupe Stellantis qui stagne dans un marché à + 16 %. Son concurrent Renault et la filiale Dacia s'en sont bien mieux sortis avec une Clio très en forme. Mais passé le trio français, quelles sont les surprises ? Petit retour en chiffres sur les faits étonnants de cette année 2023 qui aura été fructueuses pour certaines marques portées sur l'électrique.

En France, MG vend plus... que DS

Certes, la comparaison est douteuse puisque DS tente de jouer dans le premium alors que MG fait du généraliste à prix contenu. Mais c'est tout de même l'illustration de la situation actuelle : des petits constructeurs qui ont du mal à décoller, et d'autres qui voient leurs ventes suivre une courbe exponentielle. Pour DS, cela s'explique surtout par un raté sur la DS4 qui se vend à peine mieux que le DS7. Chez MG, la situation est bien différente puisque la MG4 a vécu une année faste. Et même en perdant le bonus en 2024, elle devrait encore figurer parmi la meilleure vente des électriques. Elle portera donc à nouveau la marque à elle seule.

• Ventes MG (2023) : 33 374 exemplaires

(+ 163 %)

• Ventes DS (2023) : 23 374 exemplaires (+ 11 %)

Plus de Seat que de Cupra !

Cupra avait élargi son catalogue à des motorisations moins gourmandes comme le TSI 150 sur le Formentor ou l'Ateca. Une offre de choix pour des véhicules qui se vendent plutôt bien. Mais Cupra pêche peut-être par des ventes de Born encore un peu timides : 3 224 (en forte hausse par rapport à 2022, tout de même). Surtout, Cupra n'a pas de carrosserie SUV B, qui reste la spécificité de Seat. L'Arona, avec l'Ibiza, portent donc à nouveau la marque ibérique qui est restée devant Cupra en 2023. Nous n'aurions pas forcément parié là dessus eu égard à la situation compliquée de Seat !

• Ventes Seat (2023) : 17 879 exemplaires (+ 30 %)

• Ventes Cupra (2023) : 14 946 exemplaires (+ 97 %)

Volkswagen en force... bientôt devant Citroën ?

Polo (26 118 ventes, + 43,4 %), Tiguan (16 599 ventes + 37,6 %), T-Roc (21 365 ventes, + 24,1 %), Golf (15 112 ventes, + 24 %) ... des modèles vieillissants, mais qui plaisent toujours autant. Ces excellents résultats ont permis à Volkswagen de progresser sensiblement pour atteindre les 120 228 ventes en 2023 en France (+ 23,6 %). La croissance a été telle que Volkswagen se rapproche désormais de Citroën qui, comme Peugeot, a connu une année compliquée : 125 937 ventes, et surtout - 3 % dans un marché en forte hausse. La nouvelle C3 pourrait changer la donne en 2023 mais rien n'est joué pour les chevrons qui perdraient là leur quatrième place, derrière Dacia.

Publicité

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : BLIDA
DAIRA DE : OULED YAICH
COMMUNE DE : OULED YAICH
NIF: 090765950800000

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC UNE EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE N° :12/2023

Le président de l'assemblée populaire communal de OULED YAICH wilaya de BLIDA, dont le siège social est situé à Hai Ben youcef Ben Kheda OULED YAICH wilaya de BLIDA, lance un Avis d'appel d'offres national ouvert avec une exigence de capacité minimale pour :

L'ACQUISITION DES EQUIPEMENT SCOLAIRES AU PROFIT DES ECOLES PRIMAIRES

Seules les entreprises ayant un registre dans le domaine n'étant pas le jour de l'ouverture des plis titulaire d'un marché ou contrat en cours d'exécution avec la commune d'Ouled Yaich et le délai ne dépasse pas un mois seulement sont invitées à retirer le cahier des charges-aux prés

Commune de ouled yaich -Bureau d'équipement

- Siege Hai ben youcef Ben kheda AADL commune de ouled yaich wilaya de BLIDA

contre paiement des droits de cahier des charges fixés cinq mille dinars algérien (5.000) DA non remboursable.

L'offre doit être présentée sous triples plis fermé et sous forme de pli d'offre de candidature une offre technique et une offre financière Séparées à l'intérieur de la même offre, conformément a l'article 67 du décret présidentiel N°15/247 du 15/09/2015 du 16/09/2015 portant réglementations des marches publics et délégation public

-a) Le dossier de candidature se compose de :

Déclaration de candidature: déclaration de probité; statut de l'entreprise; moyens matériels comme il est cité au sein de cahier de charge « Le dossier de candidature est placé dans une enveloppe séparé et fermé indiquant le nom de l'institution et la référence de la demande d'offre et son objet et « le dossier de candidature »

-b) le dossier technique : se compose de :

Déclaration de souscrire ; mémoire technique éliminatoire en cas d'absence et non signé et remplis selon PAGES 28+29 du cahier des charges ; cahier des charges paraphe et signé.

-« le dossier technique est placé dans une enveloppe séparé et fermé indiquant le nom de l'institution et la référence de la demande d'offre et son objet et le « l'offre technique »

-c) le dossier financier se compose de :

La lettre de soumission ; bordereau des prix unitaire ; devis quantitatif et estimatif :

-« Le dossier financier est placé dans une enveloppe séparé et fermé indiquant le nom de l'institution et la référence de la demande d'offre et son objet et le « l'offre financière »

-les trois offres doivent étre placées dans une enveloppe ferme qui ne porte que mention:

A MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE POPULAIRE COMMUNAL DE OULED YAICH

Avis d'appel d'offre national ouvert avec une exigence de capacité minimale n°.12/2023

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Portant: l'acquisition des équipements scolaires au profit des écoles primaires Dépôt des offres au siège de la commune -bureau des marches publics le..... avant 13h 30

La date de dépôt des offres est fixés au 15eme jours, à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres national ouvert avec une exigence de capacité minimale publié dans les journaux nationaux plus BOMOP avant 13.30H.

L'ouverture des plis est publiquement le dernier jour de préparation des offres à 14.00H, et les soumissionnaires sont invités à y assister réunion commission d'ouverture prévus jour de dépôt des offres a quatorze heure (14.00H) de l'après midi au siège de la commune

Si la date de dépôt et d'ouverture des offres coïncide avec un jour férie ou un jour de weekend celle-ci est reportée au jour ouvrable suivant a la même heures.

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant une période égale à la durée de préparation des offres 15 JOURS augmentée de 03 mois+ UN MOIS pour l'attributaire du marché qui est spécifié ci-dessus conformément a l'article 99 du décret présidentiel 15/247 de la 16-09-2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

CES 2024

Les prix des GeForce RTX série 40 SUPER confirmés par une autre source

Lors du CES 2024, NVIDIA devrait annoncer les cartes graphiques GeForce RTX série 40 SUPER et en confirmer les prix de vente.

Il y a seulement quelques jours, Moore's Law is Dead était le premier à nous transmettre les prix attendus pour les nouvelles GeForce de NVIDIA. Des prix que nous prenions avec une certaine distance. Aujourd'hui, c'est un second informateur – souvent plus fiable – qui confirme en partie les informations précédentes. Le prix de la RTX 4080 SUPER semble bien devoir être nettement plus faible que celui de la RTX 4080.

Pas d'infos sur la RTX 4070 « de base »

Reconnaissons qu'à l'annonce des prix par Moore's Law is Dead, nous avions quelques doutes. Pourtant, MEGASizeGPU indique les mêmes tarifs alors que NVIDIA devrait confirmer tout cela dès demain. La GeForce RTX 4070 SUPER serait donc proposée à 599 dollars tandis que la GeForce RTX 4070 Ti SUPER est envisagée deux cents dollars plus chers, à 799 dollars exactement. Il est toutefois à noter que MEGASizeGPU ne confirme pas la baisse opé-



rée sur la GeForce RTX 4070 « de base » qui, selon Moore's Law is Dead, doit se retrouver à 549 dollars sur la nouvelle grille tarifaire.

Un nouveau tarif qui n'a rien d'illogique sachant que NVIDIA devrait maintenir cette carte et qu'elle n'a pas la puissance du modèle SUPER : il faut bien les distinguer par

des prix différents.

200 dollars de baisse sur la 4080

Reste que le plus intéressant est la baisse de prix annoncée sur le haut de gamme de NVIDIA. La GeForce RTX 4080 « de base » devrait bientôt être de l'histoire ancienne, remplacée par le modèle SUPER. Mais alors que la carte « de base » avait un prix public de 1 199 dollars, MEGASizeGPU confirme le chiffre avancé par Moore's Law is Dead pour la RTX 4080 SUPER : 999 dollars. Certes, les caractéristiques techniques de la carte laissent à penser qu'elle ne sera qu'un petit peu plus puissante que l'ancien modèle, mais 200 dollars de moins, c'est une belle réduction. Bien sûr, il nous reste à connaître la conversion qui sera appliquée par NVIDIA sur ses trois cartes, mais comme nous l'indiquions en début d'article, nous devrions en savoir plus dès demain.

LE RECAPP'

ChatGPT, Google Bard, Microsoft Copilot, de l'IA en veux-tu en voilà

Le week-end est arrivé, il est temps pour Clubic de revenir sur les nouveautés de vos apps préférées annoncées cette semaine.

En ce début d'année 2024, les news concernant l'intelligence artificielles fusent ! Microsoft Copilot se sépare de Bing et se dote de sa propre application sur Android et iOS. Microsoft continue d'innover avec la mise à jour de son outil Copilot sur iOS et Android, désormais doté d'une gamme complète de fonctionnalités auparavant exclusives à la version de bureau. Cette mise à jour inclut des plugins, une IA capable de générer des résumés pour les fichiers PDF et même la capacité de résumer des vidéos, marquant un pas significatif dans l'effort de Microsoft pour rendre la navigation plus intuitive et interactive. Notamment, l'expérience Copilot sur iOS est également en cours de test pour une expérience en plein écran spécialement conçue pour iPad, promettant ainsi une utilisation plus immersive et efficace de l'outil d'assistance virtuelle. Cette évolution dénote l'ambition de Microsoft de maintenir Edge compétitif et innovant dans le paysage en évolution rapide des navigateurs internet.

Le GPT Store arrive la semaine prochaine !

Dans un autre segment de l'intelligence artificielle, OpenAI prévoit de faciliter l'accès et la personnalisation des applications de génération de texte en lançant un magasin dédié pour les GPTs, ouvrant la voie à un nouveau marché d'applications basées sur l'IA. Ce magasin, surnommé GPT Store, permettra aux développeurs de lister et de distribuer leurs applications personnalisées, rendant la puissante technologie de génération de texte d'OpenAI plus accessible et adaptable aux besoins variés des utilisateurs. Bien que les détails spécifiques, y compris le modèle de partage des revenus, restent flous, cette initiative illustre l'engagement d'OpenAI à démocratiser l'intelligence artificielle, permettant une vague d'innovation et de créativité dans la création d'applications.

La version payante de Google Bard en fuite

Déjà annoncée dans un blog post le mois dernier, cette nouvelle itération de Google Bard, alimentée par Gemini Ultra, se positionnerait comme une version supérieure de l'outil existant, offrant des capacités avancées en matière de raisonnement et de mathématiques. Bard Advanced serait accessible via un abonnement payant à Google One, indiquant une tentative de Google de monétiser ses services d'IA avancée tout en fournissant des fonctionnalités premium à ses utilisateurs. En plus de Bard Advanced, Google expérimente également avec des fonctionnalités qui permettraient aux utilisateurs de créer des bots personnalisés et d'améliorer les prompts

CLAVIER, SOURIS, WEBCAM

Les accessoires Microsoft vont renaître, mais sous un autre nom

En avril dernier, Microsoft annonçait la fin de la production de ses claviers et souris. Mais finalement non ! En effet, après 40 années d'activité, Microsoft avait officialisé il y a quelques mois la fin des périphériques informatiques (claviers, souris...) maison. C'est en 1983 que la première souris estampillée Microsoft fut lancée sur le marché. Pour Microsoft, il s'agissait alors de revoir ses priorités, avec en ligne de mire la marque Surface.

Microsoft de retour... chez Incase

En ce début d'année 2024, par le biais d'un nouveau partenariat unique, on apprend que les accessoires pour PC de Microsoft vont perdurer, par l'intermédiaire du fabricant d'accessoires Incase. « Les produits seront les mêmes, mais au lieu d'être signés Microsoft, ils bénéficieront du sceau "Incase, conçu par Microsoft" », explique Charlie Tebele, PDG d'Onward Brands (maison-mère d'Incase), dans une interview accordée à The Verge.

Plus de vingt produits attendus en 2024

De cette manière, l'accessoiriste Incase va utiliser les mêmes composants de fabrication et la même chaîne d'ap-



provisionnement que Microsoft, afin de continuer à proposer les produits emblématiques du géant de Redmond. On pourra notamment retrouver des claviers (SculptErgonomic, SculptComfort...) sans oublier divers modèles de souris (Ergonomic, Mobile, Sculpt, Modern...), des casques ou encore des accessoires officiels pour Microsoft Teams. Au total, ce sont un peu plus de vingt produits qui seront proposés dans le courant de l'année 2024.

« Nous croyons en la création d'une meilleure expérience grâce à un design de qualité, et rien ne pourra nous empêcher de dévoiler nos 23 premiers accessoires informatiques, conçus en partenariat avec Microsoft, dans le courant de l'année », explique Incase. Microsoft conservera la propriété de ses designs, ce qui lui laisse la possibilité de (re)proposer des souris ou des claviers à l'avenir, à défaut de renouveler sa licence avec Incase.

Mots fléchés

Petit écran	↘	Monnaie bulgare	↘	Dissolvant	↘	Neptunium	↘	Ligne imaginaire	↘	Enlevé	↘	Élargi	↘
Extensible		Maki		Pouf		Centième de couronne		Habitant de Dublin		Instrument			
↘		↓		↓		↓		↓		↓		Voie importante	
Cric	→						Balourd	→				↓	
Pâté impérial													
↘			Belle saison	→			Européens du sud	→					
Vulgairement	→					Situer dans le temps	→					Solitaire	
Apéro de moine	↘												
				Devant l'année	→		Registres musicaux	Roberts	→				↓
Titre anglais	→			Agent de liaison	→	↓	À régler donc	→			Symbole de l'or	→	↓
Mène à la baguette				Posture							Donne le choix		
↘				↓							↓		
			Myriapode		Perdions	→							
			↓										
Parités	→						Bout de squelette			Traîneau	→		
Grade										Colorés			
↘							↓			↓			
		Autre do	→		Copie conforme	→					Largeur de tissu	→	
		Plus tard			Pénis						Oseille		
		↓			↓						↓		
Curiosité	Excuses	→						Aube		Rappel	→		
	Puissance												
↘	↓												
							Rapace	→	↓				
							Avalé						Porte la culotte
							↓						↓
Métal précieux	→			Vautours	→					Période	→		
Sens										Coiffé à l'indienne			
↘				Ornements	→					↓		Époques	Île de France
Versus court	→			Lésée	→		Récompenses	→				↓	↓
Drame japonais				Flours			Furoncle						
↘													
		Cellier	↓	Souverain déchu	→		↓			Vieille	→		
				Devant le pas									
		↓		↓									
Image pieuse	→					Dulcinée	→						
Coupé court						Anonyme						Sou nippon	Auteur du juif errant
↘						↓						↓	↓
					Accord du sud	→			Pronom	Médecins	→		
					Fleuve côtier					Scandium			
					↓				↓	↓			
Fête	Petite cale	→		Mère de grisons	→							Trou normand	→
↘													
						Aride	→				Morceau de canard	→	

Production de près de 500.000 quintaux de pomme de terre d’arrière-saison

Une production de près de 500.000 quintaux de pomme de terre d’arrière-saison a été réalisée dans la wilaya de Mostaganem au titre de la campagne 2023/2024, a-t-on appris de la Direction des services agricoles (DSA). Le service de régulation de la production et de l'appui technique, relevant de la même direction, a précisé qu'un volume de production de ce produit agricole estimé à 478.000 quintaux a été engrangé à l'issue de la campagne de récolte, qui a ciblé une superficie globale évaluée à 2.175 hectares consacrée à ce tubercule.



PÉTROLE

Recul du Brent à moins de 72 dollars

Les prix du pétrole ont reculé lundi après l'annonce de l'Arabie saoudite d'une baisse des prix de son baril. A la mi-journée, le prix du baril de Brent pour la mer du Nord, pour livraison en mars, se repliait de 2,76%, à 76,59 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en février, reculait de 2,98%, à 71,61 dollars. Les cours des deux références mondiales fléchissaient "alors que l'Arabie Saoudite a réduit ses prix de vente officiels pour les barils de février de façon plus importante que prévue", expliquent des analystes. L'Arabie saoudite, membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), a abaissé dimanche le prix pour février de son brut léger (Arab Light) destiné aux clients asiatiques, au plus bas niveau depuis plus de deux ans, rapporte la presse financière.

TRIBUNAL DE SIDI M'HAMED

Deux personnes placées en détention provisoire pour spéculation

Deux (2) personnes ont été placées en détention provisoire pour spéculation illicite sur des produits de base après la saisie d'un camion chargé d'une quantité de riz par les éléments de la Gendarmerie nationale à Boudouaou (Boumerdes), indique lundi un communiqué du parquet du tribunal de Sidi M'Hamed (Alger). « Conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa 3 du Code de procédure pénal, le parquet du tribunal de Sidi M'Hamed (section lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée) porte à la connaissance de l'opinion publique que dans le cadre de la lutte contre la spéculation illicite sur les produits de base, les éléments de la Gendarmerie nationale ont procédé le 30/12/2023 dans la commune de Boudouaou à la saisie d'un camion chargé d'une quantité de riz, appartenant au propriétaire d'une entreprise d'importation et d'emballage et de 505 tonnes du même produit retrouvées au siège de l'entreprise », lit-on dans le communiqué. Selon la même source, les investigations ont révélé que « le suspect avait importé 20 conteneurs chargés de riz destiné au conditionnement, qu'il a vendu en l'état à un grossiste ». « Une enquête a été ouverte pour délit de spéculation illicite. Le juge d'instruction a ordonné, après audition des suspects, leur mise en détention provisoire », conclut le communiqué.

BRAHIM BOUGHALI, PRÉSIDENT DE L'APN

«Les perspectives de développement économique désormais visibles»

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a affirmé, lundi à Alger, que les nouveaux textes juridiques encadrant l'investissement avaient un effet "manifeste" sur l'amélioration du climat d'affaires, soulignant que les perspectives de développement économique "sont désormais visibles". Dans son allocution lors des travaux d'une journée parlementaire sur "la relance économique à la lumière de la nouvelle législation sur l'investissement" organisée par la Commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie et de la planification à l'APN, M. Boughali a précisé que "les perspectives de développement économique et industriel du pays sont désormais visibles à la lumière de la nouvelle loi sur l'investissement, entrée en vigueur après la promulgation de ses textes d'application, lesquelles vont inéluctablement opérer le changement que l'Algérie aspire à concrétiser". Le président de l'APN a évoqué une série de facteurs habilitant l'Algérie à jouer un rôle "influent" dans l'économie continentale et internationale dans le cadre "d'une vision intégrée regroupant les capacités nationales pour réaliser la renaissance escomptée". Entre autres facteurs, M. Boughali a cité les potentialités naturelles et humaines que recèle l'Algérie, notamment sa position géographique en tant que porte vers les continents et carrefour des régions est et ouest. A cet effet, il a considéré que "la question de l'économie dans le monde aujourd'hui constitue

désormais le nerf de la vie autour de laquelle toutes les questions de développement gravitent. La renaissance et le progrès ne peuvent être concrétisés sans développement économique et on ne peut parler aujourd'hui d'économie durable en l'absence d'un véritable investissement productif et créateur de richesse". Il a en outre affirmé que l'Algérie était consciente de ce point et y a accordé un intérêt particulier, à commencer par la révision en 2020 de la Constitution, dont l'article 61 garantit la liberté du commerce et de l'investissement, et l'élaboration par la suite de textes juridiques conformes à la nouvelle orientation. De son côté, le président de la Commission des

Affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification, Toufik Koraichi, a souligné l'importance des réformes initiées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui ont touché le cadre juridique et institutionnel de l'investissement pour améliorer le climat des affaires, accorder des avantages préférentiels aux pays qui en font une destination pour les investissements locaux et étrangers, et libérer toutes les potentialités existantes. Ces réformes reposent essentiellement sur les principes d'égalité et de transparence, la modernisation du secteur bancaire et le renforcement du système du foncier économique, a-t-il ajouté.

ALGÉRIE-ARABIE SAOUDITE

Signature d’une convention pour l’organisation de la prochaine saison du hadj

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, et le ministre saoudien du Hadj et de la Omra, Tawfiq Al-Rabiah, ont signé, lundi à Djeddah, une convention pour l'organisation de la prochaine saison du hadj 1446/2024, a indiqué un communiqué du ministère. « M. Belmehdi est arrivé, lundi en Arabie saoudite, pour une visite de travail lors de laquelle il participera à la foire du hadj et de la omra, prévue du 8 au 11 janvier à Djeddah, où il a été accueilli par le ministre saoudien du Hadj et de la Omra », a précisé le communiqué. La signature de la convention s'est déroulée en présence de l'ambassadeur d'Algérie en Arabie saoudite, Oualid Cherif, et du consul général à Djeddah, Mohamed Alem, selon la même source.

HABITAT

Réalisation de 326 structures publiques en 2024

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi a affirmé, lundi à Alger, qu'un projet de réalisation de 326 structures publiques en 2024 a été tracé au profit des secteurs de l'Education nationale, de la Santé et de la Sécurité avec une enveloppe budgétaire considérable, mettant l'accent sur la nécessité de pallier les lacunes enregistrées en la matière dans certaines wilayas. S'exprimant lors d'une rencontre d'évaluation sur le bilan de 2023 et les perspectives de 2024

en matière d'équipements publics, le ministre a fait savoir que dans le cadre du budget de l'exercice 2024, 261 mds DA d'autorisations d'engagement et 126,8 mds DA d'affectations de paiement ont été consacrés, « à même de permettre la réalisation du programme prévu par la loi de finances « LF 2024 » qui regroupe 326 structures publiques réparties à travers l'ensemble du territoire national. Lors de cette rencontre, qui s'est déroulée en présence des directeurs des équipements publics

(DEP) des 58 wilayas, M. Belaribi a indiqué que l'examen et la réalisation de 100 écoles primaires, 59 CEM, 40 lycées, 40 sièges de sûreté et 30 polycliniques sont également prévus dans ce cadre. « Le ministère a enregistré, à titre de réalisation, 25 écoles primaires, 7 CEM, 6 lycées, 13 sièges de sûreté et 5 polycliniques », a-t-il ajouté. Le budget du secteur, affirme M. Belaribi, a été révisé à la hausse pour atteindre les 1.104,32 mds DA d'autorisations d'engagement et 564,313 mds DA d'affectations de

paiement. Soulignant « l'intérêt majeur » qu'accorde le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au secteur de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, le ministre a affirmé que la réalisation des projets programmés nécessitait la mise en place « d'une stratégie bien ficelée qui repose sur les compétences diplômées des universités algériennes à l'instar des cadres et des ingénieurs, outre la coordination permanente entre les Directions des équipements publics et les Directions de l'Education ».

MONDE DU TRAVAIL

L'UGTA poursuivra le dialogue avec tous les partenaires

Le Secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Amar Takdjout a affirmé, lundi à Alger, que l'UGTA poursuivra la concertation et le dialogue avec tous les partenaires parmi les syndicats autonomes, les pouvoirs publics et les responsables des entreprises, pour trouver "les meilleurs mécanismes" afin d'organiser le monde du travail. Invité au Forum d'El Moudjahid, M. Takdjout a indiqué que "l'UGTA, cette organisation syndicale qui rassemble, poursuivra la concertation et le dialogue avec tous les partenaires, parmi les syndicats autonomes, les pouvoirs publics et les responsables des entreprises, pour trouver les meilleurs mécanismes afin d'organiser le monde du travail, au mieux des

intérêts des travailleurs et des entreprises". Mettant l'accent sur la nécessité de "renforcer les espaces de dialogue en vue de défendre les intérêts moraux et matériels des travailleurs", ainsi que "les outils de réflexion en vue de générer des idées constructives", le responsable syndical a souligné que "les priorités" de l'UGTA à l'heure actuelle sont d'ordre "organisationnel et social", tout en veillant à "consolider la place du secteur économique et à développer sa stratégie". Après avoir réitéré le soutien de l'UGTA aux mesures décidées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au profit des entreprises, M. Takdjout a fait savoir que la centrale syndicale "soumettra au président de la République plusieurs propositions

concernant la relance des entreprises économiques en difficulté", et ce dans le cadre de la démarche visant à "créer de la richesse et à préserver les postes d'emplois", notant que les difficultés rencontrées "diffèrent d'une entreprise à une autre". Le SG de l'UGTA s'est félicité également de la décision du président de la République relative à l'augmentation des salaires dès janvier 2024, une mesure, a-t-il dit, qui tend à "améliorer le pouvoir d'achat et le niveau de vie" des travailleurs. Par ailleurs, le responsable syndical a souligné que l'UGTA "contribuera de manière responsable" au traitement des dossiers socio-économiques tels que l'inflation et la retraite qu'il faut examiner avec sérieux.